

COMMUNE DE SAINT-SULPICE



Feuille d'enquête

déposée au Service technique de la Commune de Saint-Sulpice

du **26 avril au 27 mai 2019** inclusivement

conformément à l'avis dans la Feuille des avis officiels du **26 avril 2019**

au sujet :

- **Du Plan d'affectation "Sus le Jordil"**
 - Règlement
 - Plan et coupes
 - Rapport d'aménagement (47 OAT)
 - Notice d'impact sur l'environnement
 - Notice technique, étude de mobilité
 - Cahier de prescriptions paysagères

- **Des servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation :**
 - Convention foncière pour passage public piétons, vélos, véhicules d'urgence et d'entretien ; place publique de jeux ; aire publique de détente et de loisirs.

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée.

Observations / Oppositions

20.05.2019	Opposition de M. et Mme Georges et Anne Pittet Ch. des Sauges 5, 1025 Saint-Sulpice
21.05.2019	Opposition de Mme Catherine Molnar-Grandchamp Ch. de l'Ochettaz 22, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de Mme Linda Richards Ch. des Charmilles 67, 1025 Saint-Sulpice
21.05.2019	Opposition de M. Romuald Houdré Ch. de l'Ochettaz 29b, 1025 Saint-Sulpice
22.05.2019	Opposition de M. Frederick Maplethorp Ch. de l'Ochettaz 4a, 1025 Saint-Sulpice
22.05.2019	Opposition de M. et Mme Yves et Catherine Allemann Ch. des Chantres 3, 1025 Saint-Sulpice

Observations / Oppositions

20.05.2019	Opposition de Mme Janine Schaub Ch. de l'Ochettaz 27b, 1025 Saint-Sulpice et de Mme Maya Robert-Grandpierre Ch. de l'Ochettaz 27b, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de M. et Mme Stefan et Anni Bodmer et consorts Ch. de l'Ochettaz 15a, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de Bernard Nicod SA, administrateur de la PPE ch. de l'Ochettaz 11 Av. de la Gare 26, CP 1112, 1001 Lausanne
25.05.2019	Opposition de Mme Cruces Gaulis Ch. de l'Ochettaz 4a, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de M. et Mme Pierre-Alain et Sylviane Bonzon Ch. de l'Ochettaz 27b, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de M. Michael Graetzel Ch. du Marquisat 7a, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de Mme Marelle Barbecho Ch. de l'Ochettaz 27b, 1025 Saint-Sulpice
25.05.2019	Opposition de M. et Mme Georges et Catherine Galitzine Rue du Centre 99, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de M. Xavier Burrus Rue du Centre 35, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de Mme Hilda Bruschin Ch. du Marquisat 7, 1025 Saint-Sulpice
26.05.2019	Opposition de Mme Françoise Balimann - Ch. de l'Ochettaz 13, 1025 Saint-Sulpice de Mme Anne Juri - Ch. du Marquisat 11, 1025 Saint-Sulpice de M. Luis Rodriguez - Ch. du Marquisat 11, 1025 Saint-Sulpice
26.05.2019	Opposition de Mme Ann van Ackere Rue du Centre 115, 1025 Saint-Sulpice
26.05.2019	Observation de M. Daniel Mange Ch. des Ramiers 1, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de Mme Muriel Vuffray Rue du Centre 111, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de M. Eloi Gabioud Rue du Centre 111, 1025 Saint-Sulpice
26.05.2019	Opposition de M. Jean Oberhaensli Ch. de l'Ochettaz 5, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. Kazimierz Baran - Ch. Champ du Lac 21, 1025 Saint-Sulpice de M. Bernard Ziörjen - Rue du Centre 105, 1025 Saint-Sulpice de M. Stéphane Gautschi - Rue du Centre 105, 1025 Saint-Sulpice de Mme Caroline Enz - Rue du Centre 105, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. Lucien Rentznik - Rue du Centre 103, 1025 Saint-Sulpice de M. Claude Demont - Rue du Centre 92, 1025 Saint-Sulpice de M. Paul Gehring - Ch. de l'Ochettaz 25 de M. Michel Gaudin - Rue du Centre 82 de Mme Marinette Blanc - Rue du Centre 105

Observations / Oppositions

20.05.2019	Opposition de M. Gilbert Gruaz Rue du Centre 105, 1025 Saint-Sulpice
23.05.2019	Opposition de Mme Magdalena Jungr Ch. du Russel 6, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de Mme Véronique Braissant - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice de M. Gabriel Rota - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice de M. Etienne Collomb - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice de Mme Mariette Messmer - Ch. du Bochet 12, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. et Mme Alphonse et Madeleine Miserez Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice de M. et Mme Maurice et Annamarie Meylan - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de Mme Andrée Heuff Guichon Rue du Centre 52, 1025 Saint-Sulpice de M. Pierre Guichon - Rue du Centre 52, 1025 Saint-Sulpice de Mme Zoé Guichon - Rue du Centre 52, 1025 Saint-Sulpice de Mme Dymphna Spinedi - Ch. du Petit-Port 3, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. et Mme Sreten et Francine Borel Ognjanovic Rue du Centre 29, 1025 Saint-Sulpice de Mme Adrienne Borez-Vez - Rue du Centre 80a, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. et Mme Joseph et Chantal Lambiel Ch. de l'Ochettaz 19, 1025 Saint-Sulpice de M. Franz-Peter Giesinger - Ch. du Pâqueret 24c, 1025 Saint-Sulpice de M. et Mme Michel et Viviane Campiche - Ch. des Ramiers 5, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de Mme Fabiana De Guio et M. Christophe Somaini Ch. des Charmilles 27, 1025 Saint-Sulpice de M. et Mme Claude et Christiane Trolliet Ch. des Charmilles 27, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. et Mme Claude et Elisabeth Bérard Ch. des Chantres 15, 1025 Saint-Sulpice de M. et Mme Romain et Yvonne Bérard - Ch. des Chantres 15, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de Mme Belia Pfeiffer - Ch. du Pâqueret 24c, 1025 Saint-Sulpice de Mme Hanna Pellaux - Ch. Champ du Lac 6, 1025 Saint-Sulpice de Mme Jacqueline Demaurex - Ch. des Grandes Vignes 2, 1025 Saint-Sulpice de Mme Jacqueline Bonnard - Rue du Centre 63, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. Michel Schupbach - Ch. du Bochet 33, 1025 Saint-Sulpice de Mme Anne-Brigitte Miserez - Ch. des Charmilles 14, 1025 Saint-Sulpice de Mme Léa Cardinaux - Ch. des Charmilles 14, 1025 Saint-Sulpice de M. Tony Manganeli - Ch. des Charmilles 14, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. Jean-Jacques Oetiker - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice de Mme Dora Aldeeb - Ch. de l'Ochettaz 17, 1025 Saint-Sulpice de Mme Lea Aldeeb - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice

Observations / Oppositions

20.05.2019	Opposition de M. et Mme Heinz et Doris Tschanz Ch. de l'Ochettaz 27, 1025 Saint-Sulpice de Mme Ursula Gehring - Ch. de l'Ochettaz 25, 1025 Saint-Sulpice de M. Philippe Bähni - Ch. de l'Ochettaz 29a, 1025 Saint-Sulpice
20.05.2019	Opposition de M. et Mme Juan et Nicole Montero May Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice de Mme Edwige Graser - Rue du Centre 44c, 1025 Saint-Sulpice de Mme Laurence Saugy - Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice
24.05.2019	Opposition de M. et Mme Michel et Martine Vuffray Rue du Centre 23, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de M. et Mme Pierre et Ghislaine Devaud Rue du Centre 80, 1025 Saint-Sulpice de Mme Violette Golaz - Rue du Centre 80, 1025 Saint-Sulpice de M. Roger Stoudmann - Rue du Centre 80, 1025 Saint-Sulpice de M. Jean-Pierre Banderet - Rue du Centre 80, 1025 Saint-Sulpice de Mme Cinzia Brega - Rue du Centre 80, 1025 Saint-Sulpice de M. Valentin Erard - Rue du Centre 80, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de Mme Danielle Molles Rte de Vallaire 1, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de Mme Edith Racine Ch. des Chantres 2, 1025 Saint-Sulpice
25.05.2019	Opposition de Mme Suzanne Martin Ch. de l'Ochettaz 29b, 1025 Saint-Sulpice
25.05.2019	Opposition de M. Jean-Richard Martin Ch. de l'Ochettaz 29b, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de Mme Marie-José Delvaux-Mondet Ch. des Chantres 2bis, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Opposition de M. Olivier Ausoni, Mme Lea Ausoni, M. Leo Ausoni - LOA SA Place St-François 5, 1003 Lausanne
27.05.2019	Observations de ADIRHE Case postale 11, 1024 Ecublens
27.05.2019	Opposition de M. Clarin Mustad Ch. du Marquisat 13, 1025 Saint-Sulpice
26.05.2019	Opposition de Mme Patricia Varotsis Ch. de l'Ochettaz 29b, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Observations de Pro Natura Vaud Bd de Grancy 56, 1006 Lausanne
27.05.2019	Opposition de M. Amir H. Bahmanyar Ch. de l'Ochettaz 4a, 1025 Saint-Sulpice
27.05.2019	Observations de M. Christian Lehmann Rue du Centre 59, 1025 Saint-Sulpice

Dominique Anne et
Georges Pittet
5, ch. des Sauges
1025 St-Sulpice

REÇU LE

21 MAI 2019

Municipalité de la Commune de St-Sulpice
Rue du centre 47
1025 Saint-Sulpice

Le 20 mai 2019

Opposition contre le Plan d'affectation "Sus le Jordil" et son règlement les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation (ci-après : le « Projet »)

Madame, Monsieur,

C'est en notre qualité d'habitants de la Commune de St-Sulpice que nous vous adressons le présent courrier que vous voudrez bien considérer comme une opposition.

En effet, après avoir pris connaissance de la documentation et des arguments qui ont été présentés lors de la séance d'information publique du 13 mai 2019, nous nous opposons à la réalisation de ce Projet pour les motifs suivants :

Contexte général

- A la fin 2018, ce sont environ 4'600 habitants qui vivaient dans la commune, cela après une croissance démographique très importante au cours de ces dernières années (le nombre d'habitants a pratiquement doublé en 20 ans !);
- La croissance de la population avait déjà obligé la Commune à procéder à d'importants investissements, notamment dans des infrastructures, et cela dans un contexte où le Canton de Vaud freine tout développement en imposant un calcul de péréquation aux effets dévastateurs;
- Le plan d'affectation de Jordil constitue pour la Commune un Projet d'une ampleur inédite dès lors qu'il ambitionne de créer environ 180 logements pour une population additionnelle estimée par les défenseurs du Projet à environ 350 habitants.

Griefs à l'encontre du Projet

- Certains chiffres du Projet sont sous-évalués
 - o Alors que les défenseurs du Projet ont mis en avant la volonté de créer un cadre destiné à attirer des familles, ceux-ci considèrent que les 180 logements prévus n'entraîneront qu'une augmentation de 350 habitants, soit moins de 2 personnes par appartement. Ces chiffres ne sont à l'évidence pas crédibles. En appliquant une moyenne de 2,5 personnes par appartement, il faut en vérité s'attendre à ce que le

Projet attire une population nouvelle de l'ordre de 450 habitants, ce qui représente près de 10% de la population de la Commune !

- De plus, les défenseurs sont partis du postulat que chaque foyer ne disposerait que d'un seul véhicule (200 places de parking pour 180 appartements). Or, il est de notoriété que le taux de motorisation automobile du canton dépasse le pourcentage de 50% de la population. En retenant une population réaliste de 450 habitants, ce sont plus d'une vingtaine de places de parking qui manqueront au Projet.

- Impact de nature budgétaire
 - L'arrivée de ces nouveaux habitants obligera la Commune à procéder à des investissements supplémentaires dans ses infrastructures, dont certaines sont déjà actuellement en limite de capacité.
 - Aussi, les comptes actuels de la Commune étant déjà lourdement déficitaires, l'arrivée subite de cette population supplémentaire ne fera qu'aggraver la situation budgétaire de la Commune.
 - De plus, lors de la séance d'information publique du 13 mai 2019 à laquelle avaient participé plusieurs membres de la Municipalité, il n'a pas été évoqué d'exiger des promoteurs du Projet une participation aux investissements d'infrastructure.

- Impact sur le trafic
 - Il faut s'attendre à ce que le trafic au centre du village augmente de manière significative, bien au-delà des 6% indiqués dans la documentation du Projet, ce en raison d'une progression de la population plus importante que celle annoncée. Cette situation ne manquera pas de créer des nuisances supplémentaires, telles que
 - une augmentation de la pollution, du bruit, des risques d'accident,
 - la saturation rapide des places de parking au centre du bourg ainsi que la progression du risque de stationnement sauvage qui lui est associé.

- Impact sur la qualité de vie dans la Commune
 - Au cours des 10 ans écoulés, St-Sulpice est passé de village à bourg. La réalisation du Projet constituerait une accélération du processus de densification au point de voir notre Commune devenir une ville à moyen terme.
 - Or, une telle évolution, surtout aux portes de l'agglomération de Lausanne, entraînerait inéluctablement des inconvénients en termes de qualité de vie, avec à la clef les nuisances inhérentes aux banlieues, telles que les incivilités, ainsi que tous les problèmes d'ordre sécuritaire.
 - Telle n'est certainement pas la volonté de bon nombre des résidents de la Commune, qui souhaitent préserver sa dimension villageoise.

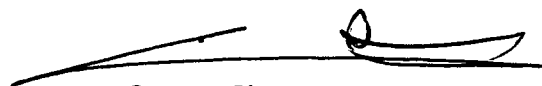
* * *

Au bénéfice des arguments qui précèdent, nous vous remercions d'accueillir favorablement notre opposition.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Dominique Anne Pittet



Georges Pittet

Catherine MOLNAR-GRANDCHAMP St Sulpice, le 21 mai 2019
Ch. de l'Ochettez 22
1025 St SULPICE

REÇU LE

21 MAI 2019

Municipalité de St Sulpice
Rue du Centre 47
1025 St Sulpice

Opposition au Plan d'affectation "Sus le jardin" et
son règlement les servitudes publiques "

Mesdames, Messieurs,

Suite à la séance de présentation dudit projet et
par solidarité avec les personnes ayant soulevé des
grieffs, je me permets de faire les remarques
suivantes :

- 180 logements entraînant que 350 nouveaux
habitants.... n'y aurait-il donc pas de familles ??
Ce chiffre est nettement sous-évalué.
- 200 places de parc prévues; appréciation minimaliste
également (commerces, visiteurs...)
- Impact financier pour la commune; ce point
a-t-il été rigoureusement examiné? Ne pas oublier
que nos finances ne sont plus "microbolantes" et
que plane le spectre d'une élévation du taux
d'imposition!
- quant au collège, après peu d'années, le concierge
advi libérer son appartement afin de créer de nouvelles
classes, il s'agit bien là d'un manque d'anticipa-
tion des réels besoins avenir! De plus, de nombreux

Logements sont actuellement en cours de réalisation, ce qui amènera de nouveaux élèves. Concernant le trafic engendré par le chantier puis des nouveaux habitants, une étude sérieuse de régulation de la circulation devrait être entreprise puis communiquée aux Serpelioux. Ce sujet est très sensible car ce projet engendrera sans conteste d'importantes nuisances aux riverains, Rue du Centre, Village et Chemin de l'Oulettag.

Un article de presse précisait :

"Le Canton fixe le cadre dans lequel les communes peuvent se développer, mais il ne peut pas forcer à le faire si elle ne le souhaitent pas".

En résumé, ce projet demande de la part des autorités un réexamen des points soulevés.

Dans l'esprit de sauvegarder le bien vivre de notre Commune, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

C. Nohar

REÇU LE

22 MAI 2019

Linda Richards
Chemin des Charmilles 67
1025 St Sulpice

Municipalité de St-Sulpice
Rue du centre 47
1025 St Sulpice

20 mai 2019

Opposition contre le Plan d'affectation "Sus le Jordil" et son règlement (le « Projet »)

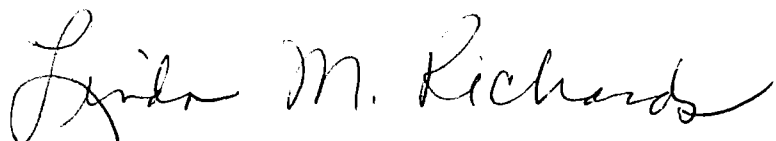
Madame, Monsieur,

Je suis une habitante/propriétaire de St-Sulpice depuis 1987, et une citoyenne avec bourgeoisie depuis 2016. Je vous écris pour opposer ce Plan de quartier. J'étais présente à la séance d'information publique le 13 mai 2019 et j'ai lu la documentation.

Je suis opposé à ce Plan d'affectation pour les raisons principales suivantes :

- 1) Finance de tout les coûts annexes au Projet :
 - Une augmentation de la population de 10% mettra les infrastructures et le budget de la Commune (déjà déficitaire) sur pression
 - Personne de la municipalité avait parlé d'une contribution aux frais annexes par les propriétaires/promoteurs du Projet (comme il est usage de faire dans d'autres Communes)
 - Dans la séance d'information il était évoqué que seulement 30% des logements vont être vendu en PPE, donc 70% des appartements seront en location. Vu la proximité des hautes écoles, nous pouvons imaginer que une bonne partie de ses appartements seront occupés par des étudiants en co-location. Ces étudiants ne paient pas d'impôts et coutent à la Commune.
- 2) Trafic
 - Dans l'étude de mobilité, il est estimé que 280 voitures vont aller tous les jours à Lausanne ou au village, ces voitures vont sûrement passer ou par le village ou par le Chemin de l'Ochettaz. Ceci entrainerait une forte augmentation de trafic à St Sulpice et va mettre des bouchons dans le centre du village
 - Le supplément de voitures va apporter plus de pollution et nuisances sonores
- 3) Qualité de vie
 - Depuis mon arrivé dans la Commune il y a 32 ans, j'ai constaté une très forte augmentation de la population, avec une conséquence negative sur la qualité de vie, et une perte de la notion de « village » au point de se demander si nous allons devenir un quartier de Lausanne
 - La forte bétonnage et densification mettent en doute la devise de St Sulpice : calme et verdure

Pour toutes ses raisons évoquées, j'oppose ce Plan d'affectation. Je vous remercie d'avance pour toute attention que vous apporterez à cette lettre et vous prie de agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ochettaz 29 B, 1025 St-Sulpice (VD)

REÇU LE

22 MAI 2019

Romuald HOUDRÉ

29B Chemin de l'Ochettaz
1025 St-Sulpice (VD)
Suisse

Tel: 021 691 17 75
romuald.houdre@epfl.ch

St-Sulpice, le 21/05/2019

Objet : Mise à l'enquête Plan d'affectation "Sus le Jordil"

Monsieur,

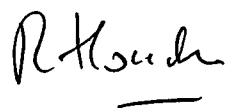
J'écris en tant que copropriétaire d'un appartement au chemin de l'Ochettaz 29 B. Après avoir pris connaissance du projet de Plan d'affectation "Sus le Jordil", je fais opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

L'étude de mobilité concernant l'impact sur le trafic automobile n'est pas réaliste. D'une part il ne tient pas compte des autres immeubles actuellement en construction en face du projet des Jordils et d'autre part il sous estime fortement le trafic qui sera généré dans le chemin de l'Ochettaz. Une voiture sur 2 qui sortira de ce nouveau quartier se dirigera en direction de l'est et, devant les difficultés croissantes de traverser le village, obliquera à gauche sur le chemin de l'Ochettaz, qui n'est pas adapté à un tel flux de voitures. Le nombre annoncé sur l'augmentation du trafic n'est pas réaliste.

Je suis personnellement dubitatif sur l'efficacité de ralentisseurs ou de chicanes pour limiter le trafic. Il y aurait à mon avis deux solutions, une consistant à prolonger la rue des Jordils pour un accès direct sur la route cantonale et également de restreindre l'accès du chemin de l'Ochettaz aux riverains et aux gens désirant accéder au cimetière.

Avec mes Meilleures salutations

Prof. R. Houdré



Frederick Mapletchap
Chemin de l'Ochettaz 4A
1025 Saint Sulpice

REÇU LE

22 MAI 2019

le 22 mai 2019

Municipalité de Saint Sulpice
rue du Centre 47
1025 Saint Sulpice

Opposition au Plan d'Affectation "sur le bordil"

Madame, Monsieur,

en tant qu'habitant de la Commune de Saint Sulpice, je vous adresse le présent courrier à titre d'opposition au projet dans son état actuel pour les motifs énoncés ci-après.

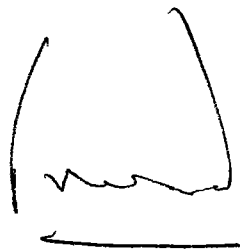
- lors de la présentation publique du 13 mai dernier, il nous a été indiqué que le projet prévoit la création d'environ 180 appartements, soit environ 350 habitants de plus qu'aujourd'hui, à savoir moins de 2 personnes par logement. Un chiffre d'au moins 2,5 personnes en moyenne semblerait plus convenant, soit 450 habitants (pour une population actuelle d'environ 4600).
- le projet prévoit à peine un peu plus d'un véhicule par foyer (200 places pour 180 appartements), ce qui ne me semble pas réaliste et pose donc le problème potentiel du parcage des véhicules excédentaires.
- l'arrivée de 200 véhicules (voire plus) dans le

2
village pourrait créer:

- plus de pollution
 - plus de nuisances sonores
 - un phénomène de saturation.
- de façon générale, le village pourrait se transformer purement et simplement en banlieue et perdrait son caractère auquel tiennent bon nombre d'habitants, et en tout cas le signataire de cette lettre.

C'est pourquoi je vous remercie d'accueillir favorablement mon opposition au projet dans son état actuel.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées

A handwritten signature consisting of a stylized, cursive name written in black ink, positioned above a horizontal line.

Catherine et Yves Allemann
Chemin des Chantres 3
1025 St-Sulpice

REÇU LE

23 MAI 2019

Municipalité de Saint-Sulpice
Rue du Centre 47
1025 Saint-Sulpice

St-Sulpice, le 22 mai 2019

Opposition au PA « Sus le Jordil »

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par la présente nous vous faisons part de notre opposition au plan d'affectation « Sus le Jordil », et ce pour les motifs suivants :

Depuis l'introduction du nouveau PGA en 2011, notre commune a fait l'objet d'une incroyable densification. Cette dernière s'est réalisée de différentes manières, en premier lieu par des propriétaires de logements individuels qui ont détruit leur ancienne habitation afin de reconstruire un petit immeuble de plusieurs logements. Ce mode de faire est tout à fait légitime et a certes modifié certains aspects de notre village, mais en restant dans des proportions correctes. Malheureusement, dans d'autres situations, d'anciennes propriétés ou des parcelles vierges ont été vendues à des promoteurs totalement insensibles au paysage urbain, aux infrastructures communes, aux finances et à la qualité de vie de notre commune, entraînant la prolifération d'immeubles aux critères esthétiques parfois douteux et surtout en utilisant l'IUS maximal autorisé dans les zones définies par le PGA. Avec le « bonus » cantonal et communal, l'IUS peut, si nous ne faisons erreur, grimper de 15% si l'on respecte les normes « Minergie », ce que tout constructeur fait bien évidemment.

Pour conclure ce premier volet de notre opposition, nous sommes donc, grâce ou à cause de notre PGA, les « champions de la densification » pour le district de l'Ouest.

Deuxième volet, le type d'habitants que nous pourrions voir dans ce projet : tout le monde connaît le nombre extrêmement important d'étudiants que nous avons à St-Sulpice ; en comparaison avec les autres communes du district, nous ne sommes pas en reste. Pourquoi cette inquiétude face aux étudiants, simplement parce qu'il serait très aisé de louer un grand appartement à 3 ou 4 étudiants, obtenant de ce fait un logement moins cher que dans des studios bien plus éloignés des hautes écoles. Ce cas de figure existe déjà dans bon nombre de nouveaux immeubles de St-Sulpice et reste incontrôlable. Et dans le cas où nous aurions une majorité de familles, quelles seraient les conséquences sur les structures d'accueil et surtout sur les écoles ? Le collège n'est pas extensible éternellement, il n'y a qu'un logement à transformer. Certes, on

peut également reconstruire, mais dans ce cas, quelle serait la participation financière des promoteurs de ce nouveau quartier ??

Troisième volet, les transports. Ce quartier engendrerait la venue de 350 à 400 nouveaux habitants. Les problèmes de circulation sont quasiment impossibles à gérer. Nous avons lu avec attention l'étude de Transitec qui, il faut bien le dire, ne nous a pas appris grand-chose. L'unique point positif serait de prolonger la zone 30 km/h à l'ouest, élément déjà évoqué (et désiré) par la municipalité de la législature 2011-2016. Il est tout de même navrant de se heurter au refus de l'Etat de Vaud par rapport à la seule chose qui aurait apporté une réelle amélioration à ce projet, à savoir une sortie du chemin des Jordils sur la RC1 bientôt requalifiée. Etait-ce vraiment impossible ou avons-nous affaire à une forme de décision unilatérale ? Mais il serait faux en plus de ne voir que la situation de notre réseau routier villageois car tous les usagers de la RC1 en ont fait l'expérience, le trafic Morges-Lausanne est déjà complètement saturé aux heures de pointe, notamment dans le secteur Pré-Fleuri – Dorigny.

Quatrième volet, la qualité de vie dans notre commune : de très nombreux Serpeliens sont las de constater que notre village subit les nombreux désavantages d'une densification trop rapide et trop importante. Nous pensons qu'il est temps de dire stop à un afflux trop grand de nouveaux habitants. Certains diront que c'est une façon égoïste de raisonner, d'autres en revanche y verront une manière de préserver ce qui peut encore l'être. Le développement de nombreuses communes de l'Ouest lausannois effraie bon nombre d'habitants de ce district et les grandes théories de l'Etat de Vaud ne nous empêcheront pas de penser que nous ne suivons pas la bonne voie pour un développement harmonieux et durable de la Riviera lémanique.

Pour conclure, tout proche de nous, le conseil communal d'Echandens rejetait en juillet 2018 un projet de quartier d'environ 200 habitants. Dimanche dernier, référendum du 19 mai 2019, la population d'Epalinges refusait, à une large majorité, le plan de quartier « Le Closalet » (projet pour environ 365 nouveaux habitants). Les Echandeliers et les Palinzards seraient-ils en majorité des égoïstes ??

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'expression de notre considération distinguée.



Catherine Allemann



Yves Allemann

REÇU LE

23 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

- sauvegarde des arbres sur le terrain, à une garantie de maintien des arbres existants.

noms _____ adresse _____

signature

SCHAUB Janine, cf. de l'ochetta 2A B
1025 St-Sulpice

ROBERT - GRANDPIERRE MAYA, Ochetta 27 B
1025 ST-SULPICE

St-Sulpice, le 20 mai 2019

Anni et Stefan Bodmer
Chemin de l'Ochettaz 15A
1025 St-Sulpice

REÇU LE
24 MAI 2019

Feuille 1

A la Municipalité
1025 St-Sulpice

St-Sulpice, le 24 mai 2019

Plan d'affectation «SUS LE JORDIL» Enquête publique et opposition

Mesdames, Messieurs,

Cette opposition concerne la périphérie est qui délimite le futur quartier Sus Le Jordil du quartier de l'Ochettaz.

Le projet Sus Le Jordil introduit de son côté des aires et liaisons publiques. Par conséquent, il doit assurer la protection physique et visuelle des jardins privatifs adjacents du côté du quartier de l'Ochettaz.

(Ces jardins font déjà face au problème de personnes qui y entrent et les traversent sans permission. Ce trafic illicite abîme la flore et risque d'attirer des cambrioleurs et autres intrus indiscrets. Il est important de maintenir l'imperméabilité de la périphérie est du futur quartier.)

Les mesures nécessaires concernent trois éléments:

1. La clôture

> Si la clôture existante est enlevée du côté est, il faudra qu'elle soit remplacée par une nouvelle, bien espacée pour laisser passer la petite faune.

2. La haie

> Si la haie périphérique de thuyas est enlevée du côté est, il faudra qu'elle soit reconstituée subtilement par des espèces adéquates.

Les «Haies - ... exercent une fonction biologique importante (biotope) et jouissent d'une protection totale ... En cas d'abattage partiel ou total ... une compensation ... sera exigée ... et qualitativement équivalente ...». (*Cahier de prescriptions paysagères, p.16, art.4, et Règlement vaudois d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, art.15*)

La faune du biotope est particulièrement riche. (*Notice d'impact sur l'environnement, p.81*)

3. Le cordon boisé

> Il faudra exclure «des éclaircissements sélectifs» du cordon boisé du côté est de la périphérie.

Le *Règlement* indique que de tels éclaircissements «peuvent être réalisés de façon à constituer un rapport visuel sous les houppiers entre les voiries publiques et le nouveau quartier.» (*art.7.11 al.2*)

Il n'y a pas de voiries publiques à la périphérie est du futur quartier. Un rapport visuel créé de

ce côté n'y ajouterait aucun avantage et apporterait au contraire de nouvelles nuisances aux propriétés privées du quartier de l'Ochettaz.

Nous vous prions d'introduire les précisions nécessaires au Règlement.

En vous remerciant de vos efforts concernant ce projet, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus sincères.

Nom	Prénom	Rue, N°	Signature
Bodmer	Stefan	Ochettaz 15A	[Signature]
Bodmer	Anni	Ochettaz 15A	[Signature]
Humair	Pascal	Ochettaz 15A	[Signature]
Humair	Monique	Ochettaz 15A	[Signature]
J. Ambrosel		Ochettaz 15A	[Signature]
PIOTTI	Achille	Ochettaz 15A	[Signature]
BRAUN	Dominique	Ochettaz 15	[Signature]
BRAUN	Daniel	Ochettaz 15	[Signature]
Verhar	Marie-Naëlle	Ochettaz 15	[Signature]
VERHAR	VLADIMIR	Ochettaz 15A	[Signature]
Verhar	Tina	Ochettaz 15A	[Signature]
QURASHI	Dorothy	Ochettaz 15	[Signature]
Duperre	Isabelle	Ochettaz 15	[Signature]
Leimgrub	Germaine	Ochettaz 11	[Signature]
Bouler	J-Daniel	Ochettaz 9	[Signature]

Feuille 1 15 signatures

Feuille 2 16 signatures

Total 31 signatures

Anni et Stefan Bodmer
Chemin de l'Ochettaz 15A
1025 St-Sulpice

A la Municipalité
1025 St-Sulpice

St-Sulpice, le 24 mai 2019

Plan d'affectation «SUS LE JORDIL» Enquête publique et opposition

Mesdames, Messieurs,

Cette opposition concerne la périphérie est qui délimite le futur quartier Sus Le Jordil du quartier de l'Ochettaz.

Le projet Sus Le Jordil introduit de son côté des aires et liaisons publiques. Par conséquent, il doit assurer la protection physique et visuelle des jardins privatifs adjacents du côté du quartier de l'Ochettaz.

(Ces jardins font déjà face au problème de personnes qui y entrent et les traversent sans permission. Ce trafic illicite abîme la flore et risque d'attirer des cambrioleurs et autres intrus indiscrets. Il est important de maintenir l'imperméabilité de la périphérie est du futur quartier.)

Les mesures nécessaires concernent trois éléments:

1. La clôture

> Si la clôture existante est enlevée du côté est, il faudra qu'elle soit remplacée par une nouvelle, bien espacée pour laisser passer la petite faune.

2. La haie

> Si la haie périphérique de thuyas est enlevée du côté est, il faudra qu'elle soit reconstituée subtilement par des espèces adéquates.

Les «Haies - ... exercent une fonction biologique importante (biotope) et jouissent d'une protection totale ... En cas d'abattage partiel ou total ... une compensation ... sera exigée ... et qualitativement équivalente ...». (*Cahier de prescriptions paysagères, p. 16, art. 4, et Règlement vaudois d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, art. 15*)

La faune du biotope est particulièrement riche. (*Notice d'impact sur l'environnement, p. 81*)

3. Le cordon boisé

> Il faudra exclure «des éclaircissements sélectifs» du cordon boisé du côté est de la périphérie.

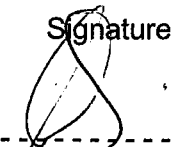
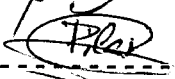




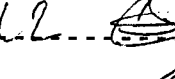
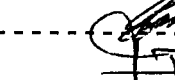


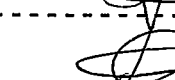
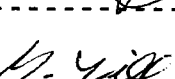

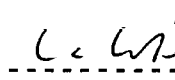


Le *Règlement* indique que de tels éclaircissements «peuvent être réalisés de façon à constituer un rapport visuel sous les houppiers entre les voiries publiques et le nouveau quartier.» (*art. 7.11 al. 2*)

Il n'y a pas de voiries publiques à la périphérie est du futur quartier. Un rapport visuel créé de

ce côté n'y ajouterait aucun avantage et apporterait au contraire de nouvelles nuisances aux propriétés privées du quartier de l'Ochettaz.

Nous vous prions d'introduire les précisions nécessaires au Règlement.

En vous remerciant de vos efforts concernant ce projet, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus sincères.

Nom	Prénom	Rue, N°	Signature
WILLIAMS	THOMAS	AVENUE DU LEMAN 35	
CASADO	PILAR	RUE DU CENTRE 66	
GUERIN	Alexandre	Eme des ce. Sa 66	
Reymond	Nicolas	Centre 103	
Marchand	Reymond	Sophie Centre 103	
THIEN LOK SEN	COLVINE	CHEMIN DU RUSSEL 2	
BENKEDOWN	ERIC	CHEMIN DU RUSSEL 2	
Jérom	Claude	Centre 92	
Pellet Desmont	Françoise	Centre 92	
Will	Jean-Pierre	Ochettaz 11	
Gharmaouh	Solange	Ochettaz 11	
Hélie	Adèle	Ochettaz 11	
Will	Michael	Ochettaz 11	
Will	Sébastien	Ochettaz 11	
WILL	LUZIA	Ochettaz 11	
Ramini	Elvira	Ochettaz 11	

Feuille 1 15 signatures

Feuille 2 16 signatures

Total 31 signatures

26, avenue de la Gare
Case postale 1112
1001 Lausanne

Tél. 021 311 11 11
Fax 021 331 17 30
Internet : www.bernard-nicod.ch

Commune de St-Sulpice
Service technique
Rue du Centre 60
CP 201
1025 St-Sulpice

Administration de PPE

Pour renseignements : **Mélanie Bachelard-Blauenstein**
021 331 18 45

N/réf : MEB

V/réf :

Lausanne, le 24 mai 2019

PPE Sus-le-Jordil – Ch. de l'Ochettaz 11 – St-Sulpice / parcelle 877
Enquête publique « Sus-le-Jordil »

Madame, Monsieur,

Agissant en qualité d'administrateur de la copropriété précitée, nous vous informons que nos mandants s'opposent au projet tel que présenté.

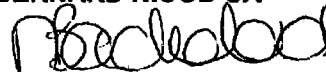
En effet, la périphérie qui délimite le futur quartier ne tient pas compte d'une quelconque protection physique et visuelle des jardins privatifs du quartier de l'Ochettaz.

Ces jardins font déjà face aux problèmes récurrents de personnes qui y entrent et les traversent sans permission et il est inconcevable pour mes clients que les futurs résidents aient un accès facilité à la parcelle.

De ce fait, nous vous prions de considérer une protection physique soit par le biais d'une barrière grillagée ou une nouvelle haie qualitativement équivalente à l'actuelle.

En vous remerciant par avance de prendre bonne note de ce qui précède et tout en restant à votre disposition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

BERNARD NICOD SA



Mélanie Bachelard-Blauenstein
Administrateur de PPE

Rota Marie-Claire

De: cruces viamonte <crucesviamonte@hotmail.com>
Envoyé: samedi 25 mai 2019 12:46
À: Rota Marie-Claire
Objet: Oposición mise à l'enquête publique projet de construction quartier Jordils St Sulpice

Bonjours Madame Rota.

Je me permets de m'adresser à vous par mail car je me trouve actuellement à l'étranger.

Certains de mes voisins m'ont communiqué la mise à l'enquête publique du projet de construction dans quartier Jordils .

Par ce mail je comunique , en me joindre à eux , **mon l'opposition au dit projet .**

J'ajoute en pièce jointe ma signature ainsi qu'une photo de ma carte d'identité.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce que précède , je vous adresse Madame Rota mes plus cordiales salutations.

*C.Gaulis Viamonte .
Ch de l'Ochettaz 4A
1025 St Sulpice*

Rota Marie-Claire

De: cruces viamonte <crucesviamonte@hotmail.com>
Envoyé: lundi 27 mai 2019 14:23
À: Rota Marie-Claire
Objet: Re: Oposición mise à l'enquête publique projet de construction quartier Jordils St Sulpice

Bonjour Madame Rota ,
Je vous remercie infiniment pour votre mail .

Voici les arguments sur le quels je base mon oposición.

-Le village de St Sulpice avec ce projet en cause perdrait ses caractéristiques de VILLAGE au quelles la plus part des habitants sommes attachés et les conséquences que comportèrent ce changement dans le quotidien ejemple : nouveau magasins centres commerciaux etc

- La circulation routière se verrait grandement augmenté avec des effets adhérents : contaminations autant ambiental que sonores ainsi que de parcage, il faut tenir aussi compter des visiteurs que les nouveaux habitants apportèrent.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce que précède , je vous adresse Madame Rota mes meilleures salutations.

C.Gaulis Viamonte

Le 27 mai 2019 à 07:41, Rota Marie-Claire <Marie-Claire.Rota@st-sulpice.ch> a écrit :

Bonjour Madame,

Nous accusons réception de votre message. Toutefois vous ne notez aucun argument sur votre opposition !! Il faut qu'une opposition soit dûment motivée pour être recevable.
Merci de faire le nécessaire encore aujourd'hui.

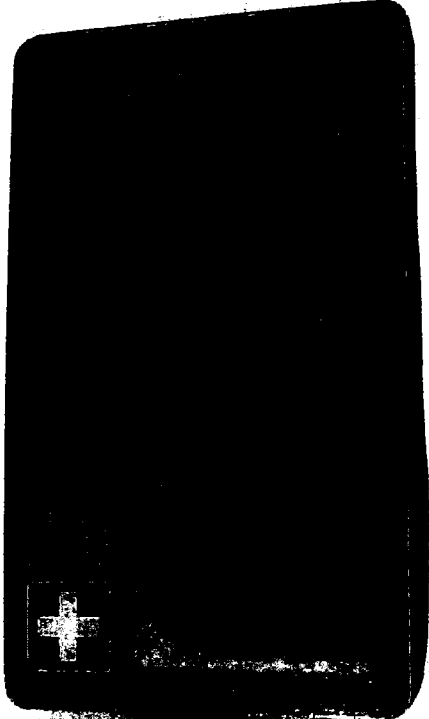
Bonne journée et cordiales salutations.

Rota Marie-Claire
COMMUNE DE ST-SULPICE
Secrétaire Service technique
Rue du Centre 60 , Case postale 201 , 1025 St-Sulpice / Vaud
Tél. : 021 694 33 60 - technique@st-sulpice.ch <<mailto:technique@st-sulpice.ch>> -
<http://www.st-sulpice.ch/>

/!\ Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel !/\

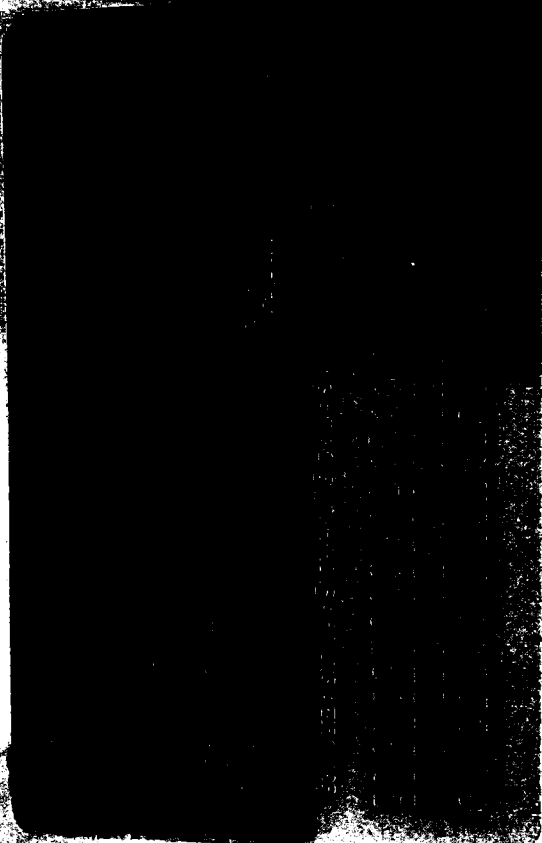
De : cruces viamonte [<mailto:crucesviamonte@hotmail.com>]
Envoyé : samedi 25 mai 2019 12:46
À : Rota Marie-Claire
Objet : Oposición mise à l'enquête publique projet de construction quartier Jordils St Sulpice

Bonjours Madame Rota.



C. Gaudel

C. Gaudel



Sylviane et
Pierre-Alain
Bouzon
Ochettaz 27B
1025 ST-SULPICE

REÇU LE

27 MAI 2019

St-Sulpice le 24.5.19

Concerne : opposition au projet dit des Jordils,

Bonjour,

Lors de la séance du 13 mai 2019, concernant le nouveau plan des Jordils, à aucun moment il n'a été spécifié que le promoteur et ou le propriétaire du projet devait participer financièrement au coût de la future nouvelle extension des bâtiments scolaires communaux qui engendrera forcément le projet des Jordils. (Convention).

L'impact au niveau du trafic ainsi que la densification, ainsi que les aménagements qui en découleront notamment au niveau de la rampe des vélos et trottoirs sur le chemin de la Cimetière nous amènent à faire opposition pour l'objet sus-mentionné. Que nous dit que les motos ne profiteront pas de cet accès pour rejoindre le quartier ?

La fréquentation et l'augmentation potentielle du trafic au chemin de l'Ochettaz ~~sont~~ également liées à notre opposition.

Avec nos meilleures salutations.

Pierre-Alain Bouzon

Sylviane Bouzon

S. Bouzon

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de St-Sulpice

Concerne : l'enquête plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je voudrais vous signaler ma plus ferme opposition au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête concernant le plan d'affectation « sus le Jordil », que je trouve inacceptable car il est nuisible pour notre village.

Aussi, il est évident que suite au fort développement du nombre d'habitants de notre commune lors de ces dernières années, les infrastructures du village ne seront plus suffisantes pour accommoder encore une nouvelle augmentation importante de la population suite la réalisation du projet dans sa forme actuelle. En effet la Commune est perturbée par ce projet dans son développement harmonique et sa bonne qualité de vie est menacée par les effets dévastateurs du calcul de péréquation proposé par le canton. Le projet devrait être fortement réduit en diminuant le nombre de bâtiments et réduire leur hauteur d'un étage au minimum.

D'autre part, ce projet maîtrise mal l'augmentation de la circulation que sa réalisation va causer inévitablement. Ainsi, un problème grave qui se pose est que le canton refuse toute sorti sur la RC 1. Ce problème devrait être résolu avec priorité, car il est très difficile à résoudre, contrairement à ce qui a été affirmé oralement par les promoteurs du projet.

- Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan d'envergure beaucoup plus petite. Ledit plan devrait être assorti d'une convention exigeant des contributions financières supplémentaires de la part des promoteurs pour couvrir des coûts de réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer et à le réaliser par étapes.

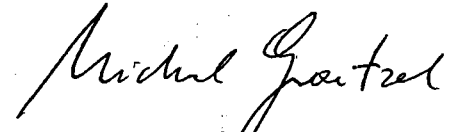
Nom :

Adresse :

Signature :

Michael Graetzel

7a Ch. du Marquisat, 1025 St.Sulpice



St-Sulpice, le 24 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

Marelle Barbecho
Chemin de l'Ochettaz 27 b
1025 Saint-Sulpice

A la Municipalité
de Saint-Sulpice
c.p. 201
1025 Saint-Sulpice

Saint-Sulpice, le 24 mai 2019

Opposition au plan d'affectation « sus le Jordil »

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Par la présente, je m'oppose au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car je le trouve excessif pour notre village.

Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit avec **une convention exigeant des contributions de la part des propriétaire et/ou promoteur pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer.**

En effet, lors de la séance du 13 mai dernier, à aucun moment il n'a été spécifié que le propriétaire et/ou promoteur du projet devait participer financièrement au coût de la nouvelle extension des bâtiments scolaires communaux qu'engendrera forcément le projet immobilier des Jordils.

L'impact au niveau du trafic, de la densification, des aménagements qui en découleront notamment au niveau de la rampe des vélos et trottinettes sur le chemin du Cimetière ainsi que l'augmentation du trafic au chemin de l'Ochettaz puisque le canton refuse toute sortie sur la route cantonale m'amène à **faire opposition au plan d'affectation « sus le Jordil ».**

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.



REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête. Je le trouve excessif et nuisible pour notre village.

Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit **avec une convention exigeant des contributions de la part des promoteurs pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer** et surtout à le réaliser par étapes.

CAR :

avec le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles, rues, espaces verts...). Malheureusement la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

Nous comptons sur vous pour défendre l'environnement exceptionnel de St-Sulpice !

Catherine Galitzine Rue du Centre 99

Georges

Galitzine Rue du Centre 99
g. Galitzine

C. Galitzine

St-Sulpice, le 25 mai 2019

Xavier BURRUS
35, rue du Centre
CP 179
1025 St-Sulpice

St-Sulpice, le 24 mai 2019

REÇU LE
27 MAI 2019

Municipalité
de et à

1025 St-Sulpice

Conc : enquête PPA Sus le Jordil : opposition

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

habitant St-Sulpice depuis bientôt 40 ans, force m'est de constater que la devise « calme et verdure » a déjà perdu passablement de son sens...

Le projet sus-mentionné, même s'il présente plusieurs qualités, m'apparaît disproportionné.

Outre les problèmes de parking et de trafic non réglés, le coût de l'impact sur les infrastructures de la Commune devrait absolument être pris en compte et reporté sur le promoteur. Le maintien promis du « cordon boisé » me fait souci quant à sa pérennité, vu son état actuel...


D'autre part, le vélo est certes très à la mode, mais malheureusement on ne peut pas faire du vélo à tout âge... !

Toutes les nombreuses constructions actuelles dans l'Ouest lausannois vont aussi amener bientôt une saturation qui n'est pas anticipée par les autorités.

Le souci de la qualité de vie de ses habitants est une des tâches prioritaires d'une Municipalité.

Par ailleurs, l'autonomie communale est un élément fondamental de la Constitution Vaudoise. Sachons la respecter et la défendre.

En espérant que vos décisions iront dans le sens d'un avenir aussi agréable que possible pour tous les Serpelious, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, l'expression de mes sentiments distingués,



Xavier Burrus

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car je le trouve excessif et nuisible pour notre village.

Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit avec une convention exigeant des contributions de la part des promoteurs pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer et à le réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

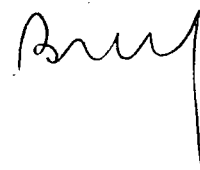
- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

Nom :

Adresse :

Signature :

B RUSCHIN Hildr 7 ch. du Marquiset



St-Sulpice, le 24 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

Municipalité de la Commune de St-Sulpice
Rue du centre 47
1025 Saint-Sulpice

Opposition contre le Plan d'affectation "Sus le Jordil" et son règlement les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation (ci-après : le « Projet »)

Madame, Monsieur,

C'est en notre qualité d'habitant de la Commune de St-Sulpice que nous vous adressons le présent courrier que vous voudrez bien considérer comme une opposition.

En effet, après avoir pris connaissance de la documentation et des arguments qui ont été présentés lors de la séance d'information publique du 13 mai 2019, nous nous opposons à la réalisation de ce Projet tant qu'une solution pour le trafic généré par ces nouvelles constructions (en plus des nombreuses autres constructions du village) ne sera pas résolu.

Si le souhait de la commune de limiter le trafic traversant le village est louable et dans l'intérêt des personnes résident au centre, diriger l'ensemble de ce trafic via la Rue du Centre vers Valaire est problématique pour les résidents de cette partie du village. Ceci concerne non seulement le trafic après la construction, mais aussi le trafic généré par la construction elle-même.

Il faut noter que l'étude d'impact tient (logiquement) compte uniquement du trafic généré par ce nouveau quartier, et pas de celui généré par toutes les constructions récentes, en cours et planifiées dans le village; la situation du carrefour Valaire est donc bien plus proche de la saturation que ce qu'indique ce rapport. Il faut aussi être conscient que lorsque les feux de ce carrefour seront remplacés par un rondpoint, sortir du village le matin sera mission quasi impossible, vu que le flux ininterrompu de véhicules venant de Morges sera prioritaire.

De plus, d'un point de vue environnemental, il semble totalement inadmissible de faire faire un crochet d'environ 1km (descendre Jordils, Rue du Centre vers Valaire, remonter la route cantonale) aux véhicules se rendant du nouveau quartier vers Lausanne, alors que la sortie du parking de ce quartier se trouve à moins de 100m de la Route cantonale.

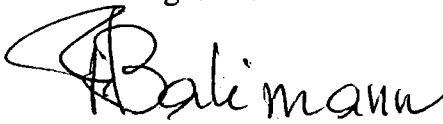
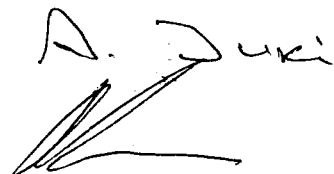
St-Sulpice, le 26 mai 2019

Noms

Adresse

Signature

F. Balimann	Ochetta 213
Anne Juri	Marquisat 11
Lois Rodriguez	Marquisat 11

REÇU LE

27 MAI 2019

Ann van Ackere
Rue du Centre 115
1025 St Sulpice

Municipalité de la Commune de St-Sulpice
Rue du centre 47
1025 Saint-Sulpice

Le 26 mai 2019

Opposition contre le Plan d'affectation "Sus le Jordil", son règlement et les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation (ci-après : le "Projet")

Madame, Monsieur,

C'est en ma qualité d'habitant de la Commune de St-Sulpice que je vous adresse le présent courrier que vous voudrez bien considérer comme une opposition.

En effet, après avoir pris connaissance de la documentation et des arguments qui ont été présentés lors de la séance d'information publique du 13 mai 2019, **je m'oppose** à la réalisation de ce Projet tant qu'une solution pour le trafic généré par ces nouvelles constructions (en plus des nombreuses autres constructions du village) ne sera pas trouvée.

Si le souhait de la commune de limiter le trafic traversant le village est louable et dans l'intérêt des personnes résidant au centre, diriger l'ensemble de ce trafic via la Rue du Centre vers le carrefour de Valaire est problématique pour les résidents de cette partie du village. Ceci concerne non seulement le trafic après la construction, mais aussi le trafic généré par la construction elle-même.

L'étude d'impact tient (logiquement) compte uniquement du trafic généré par ce nouveau quartier, et pas de celui résultant des constructions récentes, en cours ou planifiées dans le village; la situation du carrefour de Valaire est donc bien plus proche de la saturation que ce qu'indique ce rapport. Il faut aussi être conscient que lorsque les feux de ce carrefour seront remplacés par un rondpoint, sortir à cet endroit du village le matin sera mission impossible, vu que le flux quasi ininterrompu de véhicules venant de Morges sera prioritaire.

De plus, d'un point de vue environnemental, il me semble totalement inacceptable de faire faire un détour de plus d'un kilomètre (voir Annexe 1: descendre Jordils, Rue du Centre vers Valaire, remonter la route cantonale) aux véhicules se rendant du nouveau quartier vers Lausanne, alors que la sortie du parking de ce quartier se trouve à une centaine de mètres de la Route cantonale.

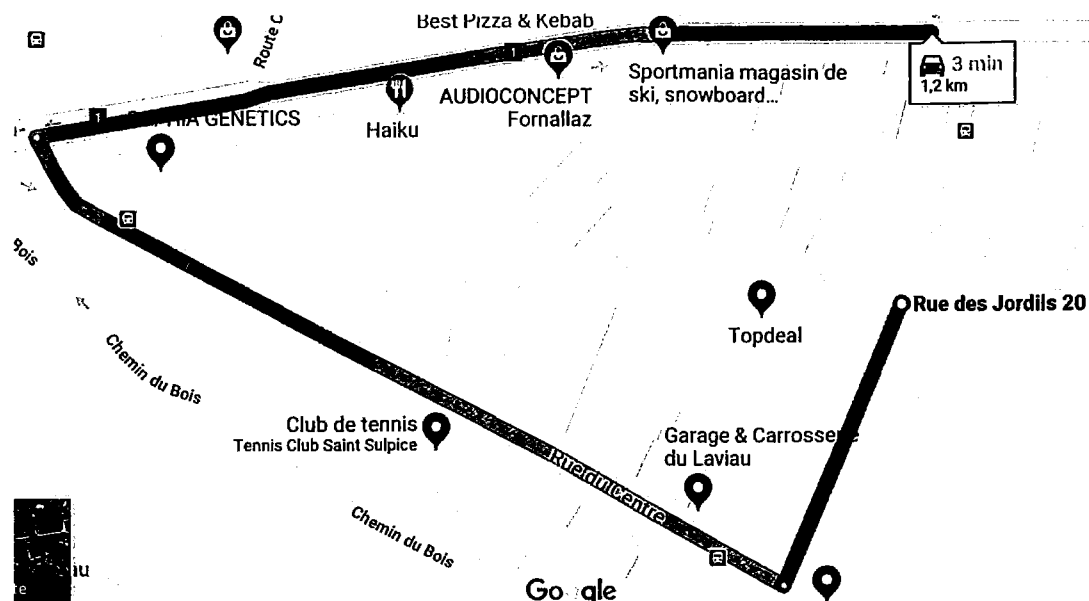
A toutes fins utiles, je propose trois pistes de réflexion (voir Annexe 2).

Meilleures salutations



Ann van Ackere

Annexe 1



Annexe 2

Alternative 1, idéale pour les villageois: un prolongement des Jordils vers la route cantonale, et un rondpoint à cet endroit.

Alternative 2, un compromis: un accès limité des Jordils à la route cantonale, similaire à l'Ochettaz. Il faut dans ce cas distinguer 4 flux: sortant vers Morges (SM), sortant vers Lausanne (SL), entrant en provenance de Morges (EM) et entrant en provenance de Lausanne (EL).

SM: via la rue du centre vers Valaire.

SL: accès direct de Jordils à la route cantonale

EM: accès direct de la route cantonale à Jordils

EL: selon les aménagements prévus, les personnes choisiront librement de passer par le village ou de faire le crochet par Valaire.

Alternative 3, ambitieuse: l'alternative 2, complétée par un passage souterrain à sens unique permettant aux flux EL de quitter la route cantonale sur la droite et de rejoindre les Jordils en passant sous la cantonale, le dénivellement naturel rend cette option tout à fait faisable. A noter que cette proposition fluidifierait le trafic sur la cantonale dans la mesure où elle limiterait le nombre de voiture tournant à gauche au futur rondpoint Valaire et impliquerait une diminution de la pollution (gain d'environ 1km par mouvement).

Quelle que soit l'option retenue, le trafic le long de la Rue du centre entre Valaire et Jordils, augmentera, et les nuisances seront accentuées par le passage de 30km/h à 50km/h à la hauteur des Jordils, direction Valaire. Dans ce contexte, une mesure essentielle serait la pose d'un revêtement anti-bruit sur cette section.

REÇU LE

27 MAI 2019

Daniel Mange
Ramiers 1
1025 Saint-Sulpice

Municipalité de la Commune de Saint-Sulpice
Rue du Centre 47
1025 Saint-Sulpice

Saint-Sulpice, le 26 mai 2019

Observation au sujet du Plan d'affectation "Sus le Jordil"

Madame, Monsieur,

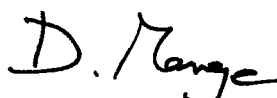
Je vous fais parvenir le présent courrier que vous voudrez bien considérer comme une observation.

Les trois éléments suivants devraient guider la politique immobilière de la commune de Saint-Sulpice pour ces prochaines années:

- 1) Les finances préoccupantes de la commune sont fortement liées aux dépenses d'infrastructure (routes, transports publics, écoles, etc.), directement dépendantes de l'augmentation de la population résidente.
- 2) L'offre immobilière de la région lémanique devient actuellement trop abondante; certains experts parlent déjà d'une possible bulle immobilière.
- 3) La crise climatique doit inciter à freiner la croissance quantitative au profit d'une croissance qualitative.

En conséquence, je recommande à la Municipalité de revoir le projet susmentionné sous l'angle d'une diminution des volumes et du nombre de résidents planifiés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma haute considération,



Daniel Mange

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car je le trouve excessif et nuisible pour notre village.

Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit avec une convention exigeant des contributions de la part des promoteurs pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer et à le réaliser par étapes.

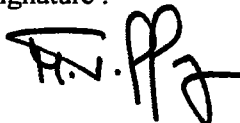
En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

Nom : **Uffray**
Muriel

Signature :



Adresse :

Rue du Centre 111, 1025 St-Sulpice

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquête plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car je le trouve excessif et nuisible pour notre village.

Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit avec **une convention exigeant des contributions de la part des promoteurs pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer et à le réaliser par étapes.**

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

Gabioud

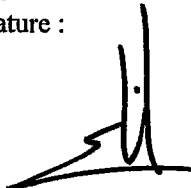
Nom :

Eloi

Adresse :

Rue du centre 111 - 1025 St-Sulpice

Signature :



Jean Oberhaensli
Ch. de l'Ochettaz 5
1025 St-Sulpice
j.oberhaensli@bluewin.ch

REÇU LE
27 MAI 2019

Municipalité de la Commune de St-Sulpice
Rue du centre 47
1025 Saint-Sulpice

St-Sulpice, le 26 mai 2019

Opposition contre le Plan d'affectation "Sus le Jordil" et son règlement les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation (ci-après : le « Projet »)

Madame, Monsieur,

C'est en ma qualité d'habitant de la Commune de St-Sulpice que je vous adresse le présent courrier que vous voudrez bien considérer comme une opposition.

En effet, après avoir pris connaissance de la documentation et des arguments qui ont été présentés lors de la séance d'information publique du 13 mai 2019, je m'oppose à la réalisation de ce Projet pour les motifs suivants :

Contexte général

- A la fin 2018, ce sont environ 4'600 habitants qui vivaient dans la commune, cela après une croissance démographique très importante au cours de ces dernières années (le nombre d'habitants a pratiquement doublé en 20 ans !);
- La croissance de la population avait déjà obligé la Commune à procéder à d'importants investissements, notamment dans des infrastructures, et cela dans un contexte où le Canton de Vaud freine tout développement en imposant un calcul de péréquation aux effets dévastateurs;
- Le plan d'affectation de Jordil constitue pour la Commune un Projet d'une ampleur inédite dès lors qu'il ambitionne de créer environ 180 logements pour une population additionnelle estimée par les défenseurs du Projet à environ 350 habitants.

Griefs à l'encontre du Projet

- Certains chiffres du Projet sont sous-évalués
 - o Alors que les défenseurs du Projet ont mis en avant la volonté de créer un cadre destiné à attirer des familles, ceux-ci considèrent que les 180 logements prévus n'entraîneront qu'une augmentation de 350 habitants, soit moins de 2 personnes par appartement. Ces chiffres ne sont à l'évidence pas crédibles. En appliquant une moyenne de 2,5 personnes par appartement, il faut en vérité s'attendre à ce que le Projet attire une population nouvelle de l'ordre de 450 habitants, ce qui représente près de 10% de la population de la Commune !

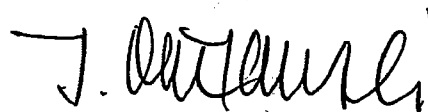


- De plus, les défenseurs sont partis du postulat que chaque foyer ne disposerait que d'un seul véhicule (200 places de parking pour 180 appartements). Or, il est de notoriété que le taux de motorisation automobile du canton dépasse le pourcentage de 50% de la population. En retenant une population réaliste de 450 habitants, ce sont plus d'une vingtaine de places de parking qui manqueront au Projet.
- Impact de nature budgétaire
 - L'arrivée de ces nouveaux habitants obligera la Commune à procéder à des investissements supplémentaires dans ses infrastructures, dont certaines sont déjà actuellement en limite de capacité.
 - Aussi, les comptes actuels de la Commune étant déjà lourdement déficitaires, l'arrivée subite de cette population supplémentaire ne fera qu'aggraver la situation budgétaire de la Commune.
 - De plus, lors de la séance d'information publique du 13 mai 2019 à laquelle avaient participé plusieurs membres de la Municipalité, il n'a pas été évoqué d'exiger des promoteurs du Projet une participation aux investissements d'infrastructure.
- Impact sur le trafic
 - Il faut s'attendre à ce que le trafic au centre du village augmente de manière significative, bien au-delà des 6% indiqués dans la documentation du Projet, ce en raison d'une progression de la population plus importante que celle annoncée. Cette situation ne manquera pas de créer des nuisances supplémentaires, telles que
 - une augmentation de la pollution, du bruit, des risques d'accident,
 - la saturation rapide des places de parking au centre du bourg ainsi que la progression du risque de stationnement sauvage qui lui est associé.
- Impact sur la qualité de vie dans la Commune
 - Au cours des 10 ans écoulés, St-Sulpice est passé de village à bourg. La réalisation du Projet constituerait une accélération du processus de densification au point de voir notre Commune devenir une ville à moyen terme.
 - Or, une telle évolution, surtout aux portes de l'agglomération de Lausanne, entraînerait inéluctablement des inconvénients en termes de qualité de vie, avec à la clef les nuisances inhérentes aux banlieues, telles que les incivilités, ainsi que tous les problèmes d'ordre sécuritaire.
 - Telle n'est certainement pas la volonté de bon nombre des résidents de la Commune, qui souhaitent préserver sa dimension villageoise.

* * *

Au bénéfice des arguments qui précèdent, je vous remercie d'accueillir favorablement mon opposition.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Jean Oberhaensli

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

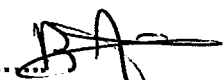
En effet,


-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.


- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms : prénoms adresse signature

Baran Kerimier Ch. Champ de Lac 21 1025 St-Sulpice 

Zidjian Bernard Centre 105 1025 St-Sulpice 

Chartier Stéphane Centre 105 St-Sulpice 

Enz Caroline Rue du Centre 105, 1025 St-Sulpice 

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,


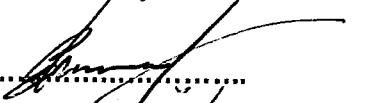
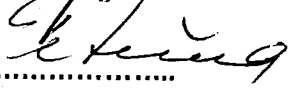
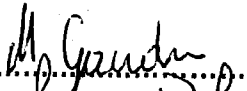

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms + prénom

adresse

signature

RENÉ Z. NIK	Lucien R. du Centre 103	
Hernon Claude	R du Centre 92	
GEHRING PAUL	CH. DE L'OCHETTAZ 25	
Gaudin Michel	rue du centre 82	
BLAUC MARINETTE	CENTRE 105	

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquête plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

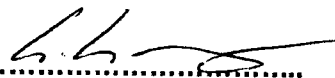
Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms + prénom adresse signature

GRVAZ Gilbert Centre No 5 

.....

.....

.....

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE
27 MAI 2019

Magdalena JUNGR
Chemin du RUSSEL 6
1025 ST-SULPICE

MUNICIPALITÉ DE LA
COMMUNE DE
ST-SULPICE

St-Sulpice, le 23 mai 2019

CONCERNE:

OPPOSITION CONTRE LE PLAN D'AFFECTATION
"SUS LE JORDIL" / ENQUÊTE

Madame, Monsieur,

Par la présente, je m'oppose au projet du plan
d'affectation "SUS LE JORDIL" et ceci pour
les raisons suivantes:

- La Commune de St-Sulpice a déjà subi un très
fort développement ces dernières années
avec une très forte croissance de la population.
La densification du village devient très importante.

Suite à ma participation à la séance d'information
publique du 13 mai 2019, j'ai compris
qu'on pourrait s'attendre à quelque

SUITE DE LA PAGE 1.

450 habitants supplémentaires dans la commune, même si les défenseurs du projet ont avancé le chiffre de 350. Ce chiffre en fait n'est pas crédible car le projet insiste sur le fait d'attirer les familles, donc les deux habitants prévus par logement passent à 2,5 habitants par appartement (180 logements étant prévus en total).

Le fort développement devrait être diminué d'autant plus que le canton de Vandœuvre tout développement en imposant un calcul de répartition aux effets dévastateurs.

Le projet de ce fait devrait avoir moins de bâtiments et au moins un étage de moins pour chaque bâtiment, R+6 concerne en particulier.

- Suite au développement exagéré de la commune, l'infrastructure est insuffisante. L'école est saturée. Les comptes actuels de la commune sont déjà maintenant lourdement déficitaires. Les défenseurs du projet devraient participer aux frais d'infrastructure supplémentaire nécessaire si le projet de construction était accepté.

- un trop fort développement de la commune met à la qualité de vie du village.

Magdalena JUNGER
Chemin du RIVAGE
1025 ST-SULPICE

MUNICIPALITÉ DE
LA COMMUNE DE
ST-SULPICE

P. 3/4

SUITE DE LA PAGE 2.

On a moins d'espaces verts, on ne trouve plus de place de parc aux heures de pointe au village, ce qui nuit aux commerçants de la commune.

- problèmes de circulation - Le projet prévoit 200 places de parc. Ce n'est pas suffisant pour quelque 450 nouveaux habitants. Les 25 places résidentielles prévues ne sont non plus suffisantes pour les bureaux, la banque et les visiteurs. L'augmentation de la circulation serait énorme et nuisible à la commune. Les défenseurs du projet ont mentionné d'encourager les conducteurs du "SUS LE JORDIS" de ne pas traverser le village, mais de partir d'abord la direction de l'ouest. Ils n'ont pas dit de quelle façon ils vont s'y prendre. On sait bien que ce n'est pas possible. La sortie de la propriété devrait se faire sur la RC1 et ceci devrait être la condition absolue à l'acceptation du projet. Toutefois le Canton refuse toute sortie sur la RC1 ce qui est un sérieux problème. Le nombre de places de parc insuffisant va conduire à l'occupation des places de parc publiques par les habitants du "SUS LE JORDIS" et de ce fait va créer la saturation ainsi que l'insécurité.

Magdalena JUNGR
Chemin du RUSSEL 6
1025 ST-SULPICE

MUNICIPALITE DE
LA COMMUNE DE P. 4/4
ST-SULPICE

SUITE DE LA PAGE 3.

- problèmes de bruit et de la sécurité - la place de jeu et la piste cyclable
On devrait se demander si la piste cyclable est un atout à la qualité de vie ou un atout à tout ou rien ? On sait que très souvent les cyclistes ont peu de respect pour les piétons. Est-ce bon pour la sécurité des piétons ? dans la perspective d'avoir une piste cyclable.
La place de jeu pour les enfants attirera beaucoup de bruit. Il faudrait éviter les nuisances de bruit au maximum.

- les nouveaux architectes écologistes parlent sur la question de la grande densité -
en écoutant la radio et en lisant la presse, on est conscient qu'on vit sur la grande densité de la population. Soyons précautionneux et sages dans notre belle commune pour la garder belle et agréable pour y vivre.

ST-SULPICE, le 23 mai 2019

Magdalena Jung

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

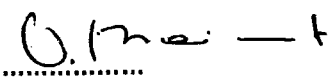
Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

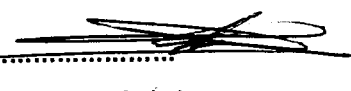
En effet,

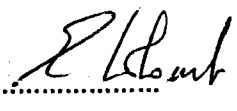
-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

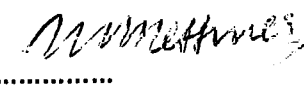
- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms _____ adresse _____ signature _____

^{Véronique}
BRAISSANT V. Rue du Centre 74 1025 St. Sulpice 

ROTA Gabriel, Rue du Centre 74, 1025 St-Sulpice 

COLOMB Etienne, Rue du Centre 74, 1025 Saint-Sulpice 

MESSMER Maniette Bochet 12 St Sulpice 

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
MISEREZ	Alphense, Centre 74	Alphense Miserez
Miserez M.	Madeleine Centre 74	M. Miserez
Meylan	Maurice Centre 74	M. Meylan
Meylan	Annamaire Centre 74	A. Meylan

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquête plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village




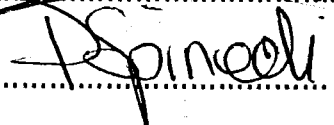
Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
HEUFF GUICHON ANDRÉE	Rue du Centre 52	
GUICHON PIERRE	RUE DU CENTRE 52	
GUICHON ZOÉ	Rue de centre 52	
SPINEDI Dymphna	Petit Port 3	

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms et prénom

adresse

signature

Borel Francine	Rue du Centre 29	Borel
Sreter Djordjovic	Rue Centre 29	Sreter Djordjovic
Borel-Vez Adrienne	Rue du Centre 80A	Borel-Vez

St-Sulpice, le 20 mai 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

REÇU LE
27 MAI 2019

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms

adresse

signature

LAMBIEL Ochetaz 19 *C. Lambiel*

LAMBIEL ^{Joseph} Ochetaz 19 *[Signature]*

Giesinger Franz-Peter, ch. St. Paqueret 24c *Giesinger F. P.*

Campiche V. ^{Viviane} Ramiers 5 *V. Campiche*

Campiche ^{Michel} *[Signature]*

St-Sulpice, le 20 mai 2019

[Signature]

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village





Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
Concèlles	de	Charmilles 27	
Somain	Christophe	Ch. des Charmilles 27	
Antoine	TROllet	Charmilles 27	
Blaise	TROllet	Charmilles 27	

St-Sulpice, le 20 mai 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

REÇU LE
27 MAI 2019

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
BERARD Elisabeth	Chambres 15	H. Berard
Berard Claude	Chambres 15	Berard
Berard Romain	Chambres 15	[Signature]
Berard Georges	Chambres 15 St-Sulpice	[Signature]

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
PFEIFFER, Belia	Ch. du Pâqueret 24C, St-Sulpice	B Pfeiffer
Pelloux, Hanna	Champs de la Croix	H. Pelloux
J. Demareux, Jacqueline	Ch. Grand-Vignes 2	J. Demareux
J. Bonnard	1. du Centre 63	J. Bonnard

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms

adresse

signature

Michel S. Lupbach, Bochet 33, St-Sulpice

Miseret Anne-Brigitte Charmilles 14
St-Sulpice

Cardinaux Léa Charmilles 14

Manganelli Tony Charmilles 14, St-Sulpice T. Lafond

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

noms	adresse	signature
OETIKER	Centre 74 - 1025 S.S.	M. Weber
X FAZAN	Rue du Centre 74 1025 St-Sulpice	J. Fazan
Aldael	Ochetla 17 1025 St-Sulpice	A. Aldael
Aldael Rea	Rue du Centre 74 1025 St-Sulpice	A. Aldael

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village


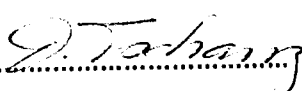
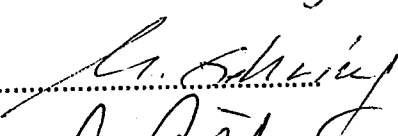

Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
TSCHANZ HEINZ	OCHETTAZ 27 ST-SULPICE	
TSCHANZ DOIS	OCHETTAZ 27 ST-SULPICE	
SEHRING URSULA	OCHETTAZ 25	
BÄHNLI Philippe	OCHETTAZ 99A	

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE
27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village

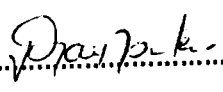
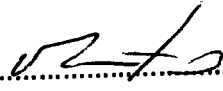
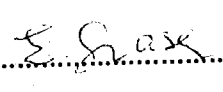
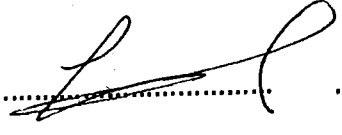
Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
May Montero Nicole	Rue du Centre 74	
Montero Juan-Manuel	Rue du Centre 74	
GRASER Edwige	Rue du Centre 44	
SAUGY Laurence	Rue du Centre 74	

St-Sulpice, le 20 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car je le trouve excessif et nuisible pour notre village.

Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit **avec une convention exigeant des contributions de la part des promoteurs pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer** et à le réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

Nom :

Adresse :

Signature :

Uuffray Martine Centre 23 1025 St-Sulpice

M. Uuffray

St-Sulpice, le 24 mai 2019

REÇU LE

27 MAI 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquête plan d'affectation « sus le Jordil »

OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car je le trouve excessif et nuisible pour notre village.


Je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit **avec une convention exigeant des contributions de la part des promoteurs pour l'augmentation des coûts dans la réalisation de nouvelles infrastructures que ce projet va engendrer** et à le réaliser par étapes.

En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

Nom : *Vuffray Michel* Adresse : *rue du Centre 23*
1025 St-Sulpice

Signature : 

St-Sulpice, le 24 mai 2019

A la Municipalité de et à St-Sulpice :
Enquete plan d'affectation « sus le Jordil »

REÇU LE
27 MAI 2019

OPPOSITION

STOP à la DENSIFICATION continue du village


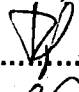
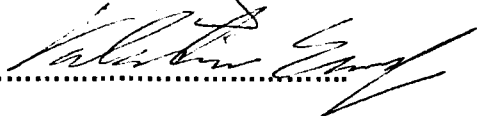
Par la présente, les soussignés s'opposent absolument au contenu du nouveau plan soumis à l'enquête, car ils le trouvent excessif et nuisible pour notre village.

Ils demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir un plan plus réduit et à réaliser par étapes.

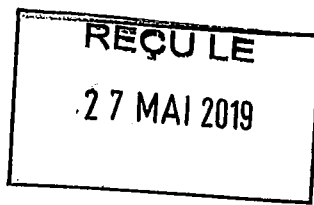
En effet,

-vu le fort développement de ces dernières années, les infrastructures du village ne sont pas suffisantes (écoles,...) et la Commune est freinée dans son développement par le Canton et les effets dévastateurs de son calcul de péréquation. Le projet devrait avoir moins de bâtiments, ou, au minimum un étage de moins pour chacun.

- l'augmentation de circulation est mal maîtrisée dans ce projet, puisque le canton refuse toute sortie sur la RC 1. Ce point-là devrait être une condition absolue à l'acceptation du projet, car il n'est pas très difficile à réaliser, contrairement à ce qui a été affirmé oralement.

<u>noms et prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>signature</u>
Devaud Ghislaine	Centre 80	P. Devaud
Devaud Pierre	Centre 80	
Galez Viollette	Centre 80	V. Galez
Stoudmann Roger	centre 80	
Banderet Jean-Pierre	centre 80	J.P. Banderet
Brega Cunzia	centre 80	Brega C.
Erard Valentin	Centre 80	

St-Sulpice, le 27 mai 2019



Edith Racine
2. Chemin des Chantres
1025 St.Sulpice

Municipalité de St.Sulpice
Rue du Centre 47
125 St.Sulpice

Le 27.5.2019

Opposition au Plan d'affectation « Sus le Jordil » et son règlement les servitudes publiques

Mesdames, Messieurs,

Suite à la présentation dudit projet aux habitants, je me permets de vous faire les remarques suivantes :

- Après une croissance démographique extrêmement importante (doublement d'habitants en moins de 20 ans) je demande un moratoire d'au moins 5 ans avant de ce lancé dans une réalisation d'un projet aussi important.
- Je doute que 180 logements vont amener que 350 habitants de plus. Nous devons plutôt nous attendre à une augmentation de 450 habitants, soit une augmentation de près de 10% de la population de la Commune.
- Cette nouvelle croissance de population va obliger la Commune à procéder à nouveau à d'importants investissements dans les infrastructures, dont certaines sont déjà en limite de capacité.
- L'arrivée de ces habitants supplémentaires va aggraver la situation budgétaire de notre Commune.
- Je demande que le promoteur du Projet participe aux investissements d'infrastructure.
- Je demande aussi à la Municipalité de nous présenté une analyse concrète et réaliste des frais que va engendrer ce Projet pour nos citoyens.
- Il faut s'attendre à ce que ce Projet va nous amené une augmentation significative du trafic a travers du village en corollaire avec une augmentation de la pollution, du bruit et des risques d'accidents. Je doute fortement aux chiffres avancé par le promoteur en ce qui concerne le trafic supplémentaire que devrait engendrer ce Projet.
- Nous subirons également une saturation rapide des places de parking au centre du village.
- La réalisation du Projet constituerait une accélération de densification non souhaité par un bon nombre de résidents de notre Commune qui entrainerait inéluctablement des inconvénients en termes de qualité de vie ; nuisances, incivilités et sécurité.

Je vous remercie d'accueillir mon opposition favorablement.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Edith Racine

Suzanne Martin
Ch. de l'Ochettaz 29 B
1025 St-Sulpice

079 216 30 90
j-rmartin@bluewin.ch

St-Sulpice, le 25 mai 2019

REÇU LE

28 MAI 2019

COMMUNE DE ST-SULPICE
Service Technique
Rue du Centre 60 - CP 201

1025 ST-SULPICE

Enquête publique – Plan d'affectation « Sus le Jordil » - OPPOSITION

Messieurs,

Il ressort de l'étude de mobilité faite par Transitec qu'il y a déjà actuellement **650 véhicules / jours** qui transitent par le chemin de l'Ochettaz, dont 75 % en direction du nord.

Or les besoins en stationnement du plan d'affectation actuellement en consultation sont largement sous-estimés. Compte tenu de la qualité des immeubles et des prix qui seront pratiqués, les familles disposeront d'au moins **2 voitures par appartement**. Faute de trouver une place de stationnement il en résultera une augmentation du parcage sauvage déjà largement pratiqué dans le quartier du Laviau.

Il faut ajouter à cela :

- le trafic lié aux nouveaux locaux commerciaux prévus dans ces bâtiments
- les nouveaux immeubles actuellement en construction en face des Jordils qui ne sont pas compris dans le périmètre de l'étude Transitec
- un projet de construction supplémentaire au Ch. de l'Ochettaz (gabarits posés)

Première constatation : Transitec fait (volontairement ?) une évaluation nettement trop basse du trafic généré par les constructions en cours et celles à réaliser.

Deuxième constatation : une voiture sur deux qui quittera le quartier des Jordils obliquera à gauche, en direction de l'est, sur la rue du Centre. Et devant les grandes difficultés de traverser le village, la majorité des conducteurs choisira d'emprunter le Chemin de l'Ochettaz pour rejoindre la RC 1.

Troisième constatation : on construit actuellement un X ième tube de plus de 50 km sous le Gothard, sans problème majeur. Alors qu'à St-Sulpice un dénivelé de quelques mètres sur le Ch. des Jordils semble insurmontable et ne permet pas de rejoindre directement la RC 1. Il ne s'agit pas donc pas d'une difficulté technique, mais d'un simple manque de volonté politique.

Conclusion : il résultera des trois constatations précitées une augmentation considérable du trafic sur le Chemin de l'Ochettaz que la configuration actuelle ne permet pas d'absorber.

Pour toutes ces raisons, **je forme une opposition totale au projet qui nous est soumis.**

Je reste à disposition et vous adresse, Messieurs, mes salutations distinguées.

Suzanne Martin

Jean-Richard Martin
Ch. de l'Ochettaz 29 B
1025 St-Sulpice

079 443 46 52
j-rmartin@bluewin.ch

REÇU LE

28 MAI 2019

St-Sulpice, le 25 mai 2019

COMMUNE DE ST-SULPICE
Service Technique
Rue du Centre 60 - CP 201

1025 ST-SULPICE

Enquête publique – Plan d'affectation « Sus le Jordil » - OPPOSITION

Messieurs,

Il ressort de l'étude de mobilité faite par Transitec qu'il y a déjà actuellement **650 véhicules / jours** qui transitent par le chemin de l'Ochettaz, dont 75 % en direction du nord.

Or les besoins en stationnement du plan d'affectation actuellement en consultation sont largement sous-estimés. Compte tenu de la qualité des immeubles et des prix qui seront pratiqués, les familles disposeront d'au moins **2 voitures par appartement**. Faute de trouver une place de stationnement il en résultera une augmentation du parcage sauvage déjà largement pratiqué dans le quartier du Laviau.

Il faut ajouter à cela :

- le trafic lié aux nouveaux locaux commerciaux prévus dans ces bâtiments
- les nouveaux immeubles actuellement en construction en face des Jordils qui ne sont pas compris dans le périmètre de l'étude Transitec
- un projet de construction supplémentaire au Ch. de l'Ochettaz (gabarits posés)

Première constatation : Transitec fait (volontairement ?) une évaluation nettement trop basse du trafic généré par les constructions en cours et celles à réaliser.

Deuxième constatation : une voiture sur deux qui quittera le quartier des Jordils obliquera à gauche, en direction de l'est, sur la rue du Centre. Et devant les grandes difficultés de traverser le village, la majorité des conducteurs choisira d'emprunter le Chemin de l'Ochettaz pour rejoindre la RC 1.

Troisième constatation : on construit actuellement un X ième tube de plus de 50 km sous le Gothard, sans problème majeur. Alors qu'à St-Sulpice un dénivelé de quelques mètres sur le Ch. des Jordils semble insurmontable et ne permet pas de rejoindre directement la RC 1. Il ne s'agit pas donc pas d'une difficulté technique, mais d'un simple manque de volonté politique.

Conclusion : il résultera des trois constatations précitées une augmentation considérable du trafic sur le Chemin de l'Ochettaz que la configuration actuelle ne permet pas d'absorber.

Pour toutes ces raisons, **je forme une opposition totale au projet qui nous est soumis.**

Je reste à disposition et vous adresse, Messieurs, mes salutations distinguées.

J-R Martin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J-R Martin', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the printed name 'J-R Martin'.

Marie-José Delvaux-Mondet
2 bis chemin des chantres
1025 Saint-Sulpice

REÇU LE

28 MAI 2019

Municipalité de la Commune de
Saint-Sulpice
Rue du centre 47
1025 Saint-Sulpice

Le 27 mai 2019 à 15h30

Concerne : **Opposition** contre le Plan d'Affectation « sus le Jordil » et son règlement sur les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'Affectation .

A qui de droit,

Je tiens à exprimer mon opposition concernant le dernier plan d'affectation « sus le Jordil » présenté récemment aux habitants de Saint-Sulpice après avoir reçu l'aval de la commune.

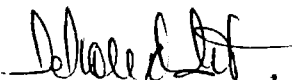
Celui-ci comporte des lacunes importantes et nombreuses. Par exemple, il ne prend en considération ni les impacts des véhicules additionnels pour y accéder ni les autres besoins nécessaires dont certains sont de première nécessité pour accommoder l'arrivée d'environ 350 personnes.

L'infrastructure actuelle par exemple l'école est en voie de saturation et d'autres ne seraient plus adéquates requérant de nouveaux et lourds investissements pour la commune sans parler des transports automobiles et publiques.

Les récents bâtiments construits aux abords de la Venoge sont loin d'être tous occupés et d'autres sites récemment construits ne trouvent ni loueurs ni acheteurs. Donc pourquoi ne pas apprendre de la situation actuelle et continuer à produire des logements non nécessaires. Il est certain que l'administration cantonale cherche par tous les moyens à densifier les zones déjà construites mais construire pour construire n'est pas un but en soi.

D'autre part, les caisses de la commune étant lourdement déficitaires, une augmentation d'environ 10% de la population, ce que représente l'occupation de ces nouveaux bâtiments sis à « sus le Jordil » n'aura qu'un effet délétère sur celles-ci.

En conclusion, une réduction du nombre de bâtiments donc de logements, une étude approfondie sur les besoins d'infrastructure que ce projet nécessite incluant la schéma de circulation des véhicules et le nombre de véhicules additionnels aux heures de pointes et une augmentation de la zone verte puisque ce sujet est maintenant débattu aux niveaux les plus hauts sont certains des points que je tenais à soulever.



REÇU LE

28 MAI 2019

Monsieur Olivier Ausoni
Madame Lea Ausoni
Monsieur Leo Ausoni
LOA SA
Place St-François 5
1003 Lausanne

Recommandé
avec accusé de réception
Municipalité de St-Sulpice
Rue du Centre 47
1025 Saint-Sulpice

Lausanne le, 27 mai 2019

Opposition totale contre le plan d'affectation "Sus le Jordil", son règlement et les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation.

Madame, Monsieur,

Nous faisons opposition au nouveau plan d'affectation « Sus le Jordil », en tant que propriétaires des parcelles avoisinantes directes et en tant qu'habitants de la commune, pour les raisons suivantes :

1 Affectation et règlement.

- 1.1 L'affectation actuelle est harmonisée pour l'ensemble de la rue et ses normes actuelles, imposées aux autres propriétaires, doivent être respectées. Le plan d'affectation existant étant récent, il n'y a pas raison essentielle de le changer pour ce nouveau projet.
Plus particulièrement les gabarits et les toits à pans, qui ont toujours été un point primordial dans l'aménagement du territoire de la commune. Un changement de ceux-ci dénaturerait totalement l'esprit « village » si souvent cité par les représentants de St-Sulpice. L'ex-zone industrielle «Castolin» renommée «Champagny Parc», ne peut par son emplacement à l'extrémité du village bordant la Route Cantonale, faire jurisprudence pour de nouveaux plans de quartier sur un lieu se situant à deux pas du centre et proches de quartiers à moyenne et basse densités.
- 1.2 Le règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions de Saint-Sulpice (RPGA) prévoit un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,45 pour la zone de moyenne densité. Le plan d'affectation se base sur une surface de plancher déterminante (SPd). Dans le rapport d'aménagement (47 OAT), les calculs présentés aux pages 8, 19 et 20 arrivent à un IUS de 0,76 , ce qui représente une densification excessive par rapport au RPGA entré en vigueur le 18 août 2011.


2 Trafic piétonnier et automobile.

- 2.1 A la page 18 du rapport d'aménagement, il est bien prévu d'aménager un trottoir à la rue des Jordils, mais pas à la rue du Centre longeant le nouveau quartier. Le nouveau projet n'inclut aucun trottoir le long de sa parcelle ce qui provoque un report du flux de piétons sur le seul trottoir présent, en face de la future construction. Ceci est jugé nettement insuffisant, vu le nombre de nouveaux habitants prévu. De plus, ces nombreux piétons rendront l'accès difficile aux routes voisines, posant un problème sécuritaire, mais aussi une grande gêne pour les habitants souhaitant sortir ou rentrer chez eux.
- 2.2 Le nombre de places de parc est clairement trop faible. Pensons et planifions de manière proactive ! Dans le futur proche les voitures à moteur hydrogéné et autres technologies totalement automatiques seront la nouvelle mobilité douce. La meilleure des solutions est de laisser le choix aux gens de choisir leur moyen de transport et non de leur interdire d'avoir une ou deux voitures. Une planification intelligente aurait permis de concilier la mobilité douce et l'utilisation de véhicules automobiles privés, vu les surfaces conséquentes des terrains en question.
- 2.3 Un accès direct sur la Route Cantonale est primordial pour un tel projet afin d'éviter la saturation complète de la rue du Centre et de ses rues adjacentes.
- 2.4 Dans la notice d'impact sur l'environnement d'Ecoscan SA, au haut de la page 41, il est écrit que l'impact du projet est d'environ 2,7% sur l'ensemble des polluants étudiés pour le scénario de trafic prévu par Transitec Ingénieurs-conseils SA, mais que les émissions dues au stationnement et au chauffage n'ont pas été prises en compte à ce stade de l'étude. Faut-il en conclure que ladite étude est incomplète ?


- 3 Finalement, une augmentation de 10% de la population en une seule étape est excessive dans n'importe quelle commune sans un remaniement complet des structures existantes, qui sont déjà saturées.

Au vu de ce qui précède et de nos arguments pertinents, nous formons opposition totale au nouveau plan d'affectation présenté par la Commune de St-Sulpice.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Leo Ausoni



Lea Ausoni



Olivier Ausoni

Extrait du registre foncier Bien-fonds Saint-Sulpice / 106

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!



Affaire registre foncier en suspens

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique 181 Saint-Sulpice
 Tenue du registre foncier fédérale
 Numéro d'immeuble 106
 Forme de registre foncier fédérale
 E-GRID CH 74458 39077 39
 Surface 2'021 m², numérique
 Mutation 04.08.2006 010-2006/2283/0 Mensuration (- 10 m²)
 Autre(s) plan(s):
 No plan: 5
 Désignation de la situation Rue du Centre 91
 Couverture du sol Bâtiment(s), 294 m²
 Jardin, 1'146 m²

Bâtiments/Constructions

Revêtement dur, 581 m²
 Habitation avec affectation mixte, N° d'assurance: 99, 230 m²
 Garage, N° d'assurance: 1217
 Surface totale 69 m² (souterrain)
 Bâtiment agricole, N° d'assurance: 100, 64 m²

Mention de la mensuration officielle

Observation
 Feuillet de dépendance Saint-Sulpice 181/107 pour 1/2
 Estimation fiscale

Propriété

Propriété individuelle
 LOA SA, Lausanne (IDE: CHE-143.164.981), 05.11.2018 007-2018/6099/0 Achat

Mentions

Aucun(e)

Servitudes

21.11.1910 010-204271 (C) Passage à pied, pour tous véhicules et de canalisations quelconques ID.010-2003/002833 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/101 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/102 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/105 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/130 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/647 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/655 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/876
 21.11.1910 010-204271 (D) Passage à pied, pour tous véhicules et de canalisations quelconques ID.010-2003/002833 à charge de B-F Saint-Sulpice 181/101 à charge de B-F Saint-Sulpice 181/876
 21.11.1910 010-204277 (D) Volsinage / vues droites ID.010-2003/014244 à charge de B-F Saint-Sulpice 181/107
 14.12.1910 010-204300 (D) Passage à char ID.010-2003/014245 à charge de B-F Saint-Sulpice 181/107
 20.07.1960 010-204513 (D) Zone/quartier : hauteur des constructions ID.010-2003/002835 à charge de B-F Saint-Sulpice 181/130
 04.08.1962 010-204540 (D) Zone/quartier : hauteur des constructions ID.010-2003/002837 à charge de B-F Saint-Sulpice 181/105
 04.04.1979 010-191427 (C) Zone/quartier : restriction de dépôts et de stationnement ID.010-2003/002838 en faveur de B-F Saint-Sulpice 181/876

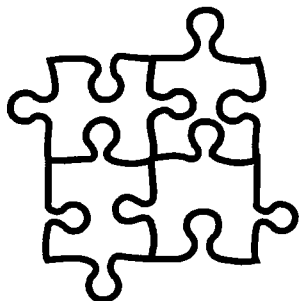
Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Aucun(e)



A D I R H E

Association pour la défense des intérêts
de la région des Hautes Ecoles
Case postale 11, 1024 Ecublens

www.adirhe.ch - CCP 17-586210-6

REÇU LE

28 MAI 2019

Municipalité
Rue du Centre 47
Case postale 201
1025 St-Sulpice

Ecublens, le 27 mai 2019

Recommandée

V/réf :

N/réf. jm

Concerne : Commune de St-Sulpice
Enquête publique du 26 avril au 27 mai 2019
Plan d'affectation « Sus le Jordil »

Observations

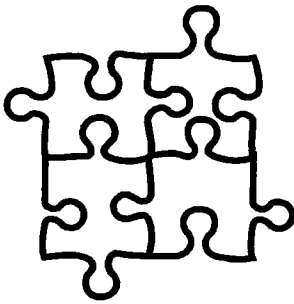
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Après consultation du dossier et participation à la soirée d'information au Complexe communal du Léman, l'ADIRHE renonce à formuler Opposition sur les Plans et le Règlement du Plan d'affectation, ceci notamment après avoir entendu les explications concernant des diminutions négociées avec le propriétaire concernant la densification / les volumes prévus par rapport au projet initial. Elle est toutefois consciente qu'une partie de la population juge que ces diminutions sont encore insuffisantes et qu'en plus, il pourrait y avoir des futures incidences négatives sur les finances communales déjà dans le rouge vif.

En revanche, elle partage entièrement l'avis, largement exprimé, que des Mesures d'accompagnement avérées et simultanées, se référant au problème de la maîtrise de l'augmentation inévitable de la circulation par la Rue du Centre et par le Chemin de l'Ochettaz, devront jouer un rôle essentiel lors de la procédure d'adoption du Plan d'affectation. Ceci en particulier parce qu'il n'a hélas pas été possible de raccorder le futur quartier à la Route cantonale RC 1.

Pour cette raison, nous formulons les quatre Observations suivantes :

- 1) L'ADIRHE suggère que le Conseil communal exige, lors de l'adoption du Plan d'affectation, que les démarches (création de servitudes ?) devant permettre la création d'un accès de mobilité douce direct au futur arrêt mbc 701 « En Verney » (s'il s'appellera effectivement ainsi) depuis la Route des Jordils aient abouti.
- 2) Il en va de même pour les mesures de modération de trafic sur la Rue du Centre devant minimiser le risque d'une augmentation par le Hyper-centre du village et le Chemin de l'Ochettaz, qui devront être en place dès le début du futur chantier et non pas uniquement à sa fin.



A D I R H E

Association pour la défense des intérêts
de la région des Hautes Ecoles
Case postale 11, 1024 Ecublens

www.adirhe.ch - CCP 17-586210-6

Tenant compte des craintes évoquées dans le préambule, l'ADIRHE suggère en plus que :

3) La Municipalité devra négocier avec le propriétaire des parcelles incluses dans le futur Plan d'affectation l'obtention d'une contribution financière devant couvrir les frais supplémentaires estimés en infrastructures, puis en exploitation, liés à l'arrivée de plusieurs centaines de nouveaux habitants. Elle se réfère expressément à la négociation menée il y a quelques années avec succès lors de l'adoption du PPA « En Champigny Sud » (ex Castolin). Au Conseil communal de décider s'il voudra et/ou pourra en faire une condition de l'adoption du Plan d'affectation.

4) Tenant compte de l'urbanisation galopante depuis une décennie dont a été victime, plutôt que dire qu'elle en a profité, la commune de St-Sulpice (le record cantonal juste après Villars-Ste-Croix !) et d'un certain « ras-le-bol » que ceci a largement provoqué, le Conseil communal pourrait décider de soumettre le Plan d'affectation, une fois qu'il l'aura adopté, au référendum communal spontané selon Art. 84 de son Règlement (art. 107 al. 4 LEDP). Dans le but de déterminer si les craintes suscitées par l'arrivée à l'heure actuelle d'encore plusieurs centaines de nouveaux habitants sont majoritaires ou non dans le village. Ceci éviterait, le cas échéant, les tensions liées à la constitution d'un comité puis à la campagne référendaire etc, comme on l'a vécu à Bussigny, Tolochenaz et tout récemment à Epalinges.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU COMITE DE L'ADIRHE

Le président :

José Marco

Le vice-président :

Maurice Decoppet

Clarín Mustad
Ch. du Marquisat 13
1025 Saint-Sulpice

REÇU LE

28 MAI 2019

Recommandé

avec accusé de réception

Municipalité de St-Sulpice

Rue du Centre 47

1025 Saint-Sulpice

St-Sulpice, le 27 mai 2019

Opposition contre le plan d'affectation "Sus le Jordil", son règlement et les servitudes publiques incluses dans ledit plan d'affectation.

Mesdames, Messieurs,

Je fais opposition au nouveau plan d'affectation « Sus le Jordil », en tant que propriétaire et habitant de la commune de Saint-Sulpice, pour les raisons suivantes :

Gestion du trafic

L'impact sur le trafic a clairement été sous-estimé. La route Cantonale est déjà complètement saturée à certaines heures de la journée. Ceci sera maintenant aussi le cas sur l'entier de la rue du Centre, en particulier sur le dernier tronçon allant au carrefour 'en Vallaire'. En tant qu'habitant du chemin du Marquisat, cela rendra nos déplacements encore plus difficiles.

De plus, une telle augmentation de la population engendrera une aggravation de la pollution, du bruit et des risques d'accidents de la route pour les adultes mais surtout pour les nombreux enfants à vélo ou à pied utilisant cet axe pour se rendre à l'école, aux arrêts de bus et aux terrains de sports.

Infrastructures

L'accroissement de trafic va également engendrer une gêne pour le passage des transports publics et le respect de leurs horaires sur la RC1 et la rue du Centre.

Qu'en est-il de l'accès pour les services de secours (pompiers, ambulances et police) ? Il est extrêmement improbable que celui-ci soit toujours assuré de manière efficace et rapide avec un tel accroissement de population et un passage obligé par la rue du Centre.

Ceci, sans compter la saturation rapide des places de parking au centre du village ainsi que l'aggravation du risque de stationnement sauvage qui lui est associé.

L'augmentation de la circulation est mal maîtrisée dans ce projet, les conséquences futures sous-évaluées et les infrastructures actuelles et planifiées clairement insuffisantes.

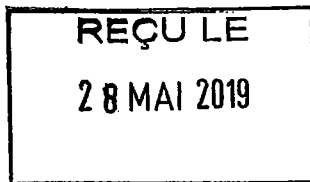
En vous priant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, je vous remercie de prendre en compte de mon opposition et vous transmets, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées,



Clarín Mustad

Patricia Varotsis
Ch. de l'Ochettaz 29 b
1025 St-Sulpice

079 701 51 08
021 691 51 08
cp@varotsis.ch



St-Sulpice, le 26 mai 2019

COMMUNE DE ST-SULPICE
Service Technique
Rue du Centre 60 - CP 201

1025 ST-SULPICE

Enquête publique – Plan d'affectation « Sus le Jordil » - OPPOSITION

Messieurs,

Il ressort de l'étude de mobilité faite par Transitec en mars 2017 qu'il y avait déjà **650 véhicules / jours** qui transitent par le chemin de l'Ochettaz, dont 75 % en direction du nord. Ce chiffre a certainement augmenté depuis lors.

Or les besoins en stationnement du plan d'affectation actuellement en consultation sont largement sous-estimés. Compte tenu de la qualité des immeubles et des prix qui seront pratiqués, les familles disposeront d'au moins **2 voitures par appartement**. Faute de trouver une place de stationnement il en résultera une augmentation du parcage sauvage déjà largement pratiqué dans le quartier du Laviau. D'autre part, il n'est prévu que 25 places visiteurs pour tous les immeubles ainsi que pour les commerces et bureaux, ce qui est largement insuffisant.

Il faut ajouter à cela :

- ① le trafic lié aux nouveaux locaux commerciaux prévus dans ces bâtiments
- ② les nouveaux immeubles actuellement en construction en face des Jordils qui ne sont pas compris dans le périmètre de l'étude Transitec
- ③ un projet de construction supplémentaire au Ch. de l'Ochettaz (gabarits posés)

Première constatation : Transitec fait (volontairement ?) une évaluation nettement trop basse du trafic généré par les constructions en cours et celles à réaliser.

Deuxième constatation : une voiture sur deux qui quittera le quartier des Jordils obliquera à gauche, en direction de l'est, sur la rue du Centre. Et devant les grandes difficultés de traverser le village, la majorité des conducteurs choisira d'emprunter le chemin de l'Ochettaz pour rejoindre la RC 1.

Troisième constatation : on construit actuellement un X ième tube de plus de 50 km sous le Gothard, sans problème majeur. Alors qu'à St-Sulpice un dénivelé de quelques mètres sur le Ch. des Jordils semble insurmontable et ne permet pas de rejoindre directement la RC 1. Il ne s'agit pas donc pas d'une difficulté technique, mais d'un simple manque de volonté politique.

Conclusion : il résultera des trois constatations précitées une augmentation considérable du trafic sur le Chemin de l'Ochettaz que la configuration actuelle ne permet pas d'absorber.

Pour toutes ces raisons, **je forme une opposition totale au projet qui nous est soumis.**

Je reste à disposition et vous adresse, Messieurs, mes salutations distinguées.



Patricia Varotsis

REÇU LE

28 MAI 2019



Commune de Saint-Sulpice
Service technique
Rue du Centre 60
Case postale 201
1025 St-Sulpice

RECOMMANDEE
Lausanne, le 27 mai 2019
AC/MB
N/réf : 30-1-0

Enquête publique du 26 avril au 27 mai 2019- Plan d'affectation "Sus le Jordil" et son règlement

Madame, Monsieur,

Suite à la consultation du dossier extrait de votre site relatif au projet cité en titre, Pro Natura Vaud formule les remarques suivantes.

Nous saluons le maintien des cordons boisés et de la ceinture arborée, et leur accessibilité à toutes et tous. Nous relevons deux points qui n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le règlement et/ou le cahier de prescriptions paysagères.

L'absence de toute clôture aux abords de la ceinture arborée, des deux places écopoints, de l'espace plantation, des places avec espace de jeux central et espace de jeux libres présente le risque que les chiens y déposent leurs crottes. Un problème d'hygiène en perspective. A notre avis, le projet devrait prévoir un « caniparc » espace clôturé dans lequel pourront s'égayer les compagnons/amis à quatre pattes.

D'autre part, nous avons constaté dans d'autres cas que le principe d'*éviter autant que possible les clôtures et le cloisonnement (du parc, ainsi que) des jardins privatifs individuels en rez-de-chaussée* n'est que rarement respecté. Nous suggérons dès lors d'ajouter une disposition supplémentaire relative aux plantations « toléré avec des essences exclusivement locales ». L'important étant que cette disposition concerne les utilisateurs finaux, il devrait être exigé que les propriétaires l'introduisent dans les règlements d'habitation.

En conclusion, Pro Natura Vaud, représentant Pro Natura Ligue suisse pour la protection de la nature, ne s'oppose en principe pas au plan d'affectation, mais souhaite la prise en considération des remarques formulées ci-dessus.

En vous remerciant de bien vouloir nous informer sur la prise en compte de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pro Natura Vaud

Alain Chanson
Vice-président

Michel Bongard
Secrétaire exécutif

Copie par courriel à DGE-BIODIV

Municipalité de la
Commune de St-Sulpice
Rue du centre, 47
CH-1025 Saint-Sulpice

Saint-Sulpice, le 27.05.2019

Objet: Opposition contre le Plan d'affectation *Sus le Jordil* et son règlement sur les servitudes publiques

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitant de la Commune de St-Sulpice, je vous adresse le présent courrier que vous voudrez bien considérer comme une opposition.

Suite à la séance d'information publique du 13 mai 2019, j'ai pris connaissance de la documentation et des arguments qui ont été présentés à l'appui du projet *Sus Le Jordil*. Après réflexion, j'ai résolu **de m'opposer** à la réalisation de ce projet pour les motifs ci-après:

- Lorsque l'année dernière, mon épouse et moi-même avons décidé de nous installer avec nos enfants dans le canton de Vaud, nous sommes tombés sous le charme de Saint-Sulpice pour essentiellement deux raisons : son calme et son aspect villageois. Or le projet *Sus Le Jordil*, s'il devait être réalisé, compromettrait ces deux aspects.
- Ce projet prévoit la construction de 180 logements avec une augmentation de la population prévue de 350 habitants selon les promoteurs. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une estimation basse et la croissance probable de la population communale serait plus proche de 500 âmes soit environ 10% de la population actuelle de la commune. Avec cette croissance viendra naturellement l'augmentation du nombre de véhicules et partant celle des nuisances sonores et de la pollution.
- Une augmentation soudaine et significative de la population entraînerait inéluctablement une hausse du trafic automobile notamment par le Chemin de l'Ochettaz pour rejoindre la route cantonale. Aujourd'hui je constate que certains automobilistes peinent à respecter la limitation à 30 km/h dans le village et je crains qu'une telle hausse du trafic ne fera qu'aggraver de tels comportements

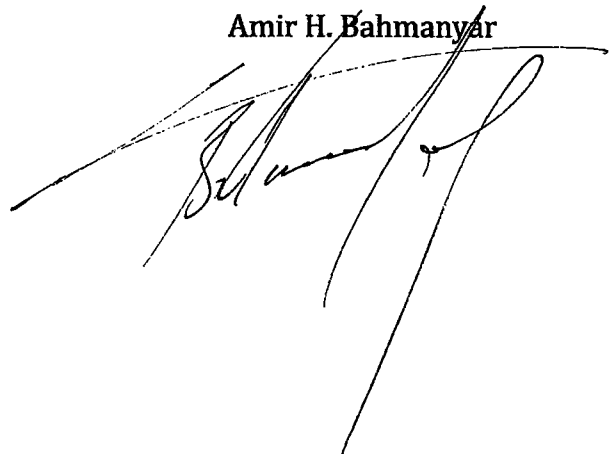
mettant en danger la vie de nos enfants qui empruntent ce chemin pour se rendre à l'école.

- Etant situé à seulement quelques km de l'agglomération lausannoise, un tel projet avec un fort coefficient de densification risquerait de transformer Saint-Sulpice en une petite ville oblitérant ainsi sa dimension villageoise à laquelle de nombreux résidents, restent très attachés.

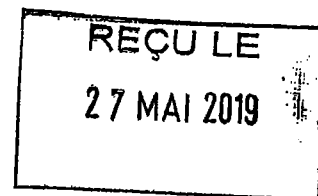
Compte tenu des arguments qui précèdent, je vous sais gré d'accueillir favorablement mon opposition.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Amir H. Bahmanyar

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amir H. Bahmanyar', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Adresse privée :
Christian Lehmann
Rue du Centre 59
CH-1025 St-Sulpice



T +41 (0)21 691 7364
F +41 (0)21 691 7366
M +41 (0)79 278 0156
E lehmannc@hispeed.ch
E lehmannc.3d@a3.epfl.ch

RECOMMANDEE
Municipalité
Rue du Centre 47
CH-1025 Saint-Sulpice

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE PLAN D'AFFECTATION « SUS LE JORDIL », PARCELLES NO'S 196, 2020, 206, 673, 863 COMBINÉES, ET SON RÈGLEMENT, À LA RUE DES JORDILS / RUE DU CENTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ST-SULPICE

St-Sulpice, le 27 mai 2018

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le projet lauréat pour le nouveau plan d'affectation « Sus le Jordil », signé par le bureau d'architecture Jacques Richter – Dahl Rocha & associés, très reconnu au niveau international, notamment aussi par leur conception du Swiss Tech Convention Center de l'EPFL, à retenu toute notre attention et appréciation, notamment aussi par sa conception respectueuse au patrimoine arboré des lieux.

En effet, le projet ressort exemplaire par la générosité de conserver non seulement l'arbre majeur de la parcelle en tant que point phare du portail, mais aussi le cordon boisé intacte, aménageant les intérieurs en tant que parc habité et même fonctionnel pour beaucoup d'habitants futurs, y incluant leurs activités, mais avant tout protégeant leur besoin de tranquillité et de détente tout au milieu urbain – nous y pourrions donc nous identifier entièrement avec la qualité 'calme et verdure', ligne directive pour tous les aménagements dans la Commune de St-Sulpice.

Quant à l'optimisation de ces atouts irremplaçables, nous aimerions pourtant relever les points suivants que nous estimons souhaitables, même essentiels pour les raisons suivantes :

(1) le cordon boisé comprend comme couche extérieure une **haie de thuyas** des plus remarquables dans toute la région ; si bien que les thuyas ne soient pas reconnus comme espèces 'indigènes', ils le sont devenus dès longtemps – par leur surface ultérieurement très élevée grâce à leur structuration très fine de leur enveloppe végétale non-décidueuse soit poumons 'toute-saison', ils présentent un écran oxygénique sans pairs, fortement améliorant le bilan climatique face au passage de nombreuses voitures produisant du dioxyde de carbone. En surplus, cet écran évolué par des décennies protège non seulement les habitants futurs des lieux dans ce dernier respect, mais aussi forme-t-il une isolation naturelle envers la rue du Centre toujours plus convoitée, notamment contre les émissions acoustiques dudit trafic. Plusieurs de mes interlocuteurs (y inclus le soussigné) regretteraient donc fortement de voir disparaître cette haie de thuyas majestueuse, par contre encourageraient de lui apporter les soins nécessaires soit de la compléter aux endroits où elle est devenue faible voir desséchée.

(2) Concernant les 'percées' inévitables de la macro-parcelle vers l'extérieurs, les plans présentés indiquent qu'il y en aura par nécessité et convenance – notamment nous aimerions encourager qu'un passage connecteur pour les piétons (aussi viable pour ceux en mobilité réduite) soit introduit entre la partie nord-est (aire de parc et de rencontre) et la rue des Jordils, qui abritent entre autres la Station JORDILS de notre École Polytechnique, notamment le Laboratoire de muséologie expérimentale de l'EPFL (EPFL CDH DHI eM+, Rue des Jordils 41) – motivation plus que stimulante de créer un passage convenable dans les deux directions !

En vous remercient d'avance de votre considération et de votre bienveillance concernant ces deux points importants qui risquent de disparaître en tant que 'marginiaux' au vue de la grandeur nature du projet, je vous prie néanmoins de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à mon ambition sincère de contribuer à la sauvegarde du patrimoine arboré de notre Commune même sur les parcelles des PPEs et privés – dans l'intérêt premier de maintenir une qualité de vie exemplaire tout autant pour la population présente que pour les générations qui lui vont succéder.

Bien sincèrement vôtre

Christian Lehmann

Copie

à la Professeure Dr Sarah Kenderdine, Directrice de l'ArtLab de l'EPFL, EPFL CDH-ARTLAB, JORD 1 121 (Halle des Jordils 41), Rue des Jordils 41, CH-1025 St-Sulpice.